Région du Sud-Ovest, Service du Matériel et de la Traction

303 LM 23/4 (1940 - 1941)

Dossier XVIII 80

Oeuvres Sociales

Comité Régional d'Entraide

SOCTATA NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS REGION DU SUD-OUEST COMITE REGIONAL d'ENTRAIDE EN FAYEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE PROCES-VERBAL de la réunion du 19 juin 1941 La séance est ouverte à 14 h.30 sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président. Sont présents : M.M. NERISSON, CATHALA, VEYSSET, CORNUT, GILLET, LARROQUE, GUILLEMAIN, DELAUNAY. Absents : M.M.PASQUIER, LECLERCQ, MAUGARS I - Situation financière. Au 19 juin 1941, la situation financière du Comité régional d'entraide est la suivante : 1º) Recettes Collecte de Novembre 1940..... 2°) Dépenses (Secours à des veuves, orphelins et ascendants, de cheminots décédés du fait des opérations de guerre : 479.750 m,00 ; autres secours 15.000 m,00; divers 122 Fr.50) 2) Confection de colis pour prigonniers de guerre......486.756,70: A reporter.......981.629,20:1.495.829,55 Reports..... 981,629,20:1,495.829.55

3) Versements au Comité National de Solidarité des cheminots.. 165.000,00:

4) Versement au Secours National 25.000,00:

Solde créditeur..... 324.200,35

# II - PAIEMENTS EN COURS

M. DUPIN fait connaître au Comité que les familles d'agents du cadre permanent recevront, avec le montant de leur délégation de solde de fin juin, une somme de 50 francs à titre de nouvelle participation du Comité aux frais de confection d'un colis. Une lettre du Président, dont le texte est lu au Comité, sera remise à chaque famille à cette occasion.

La dépense totale correspondante s'élève en chiffres ronds à 200.000 francs.

Le solde du compte du Comité, de l'ordre de 100.000 francs est bloqué momentanément pour réserver les droits des familles des disparus. Le Comité n'est pas encore en mesure, dans la plupart des cas, faute de précisions suffisantes, de prendre une décision.

# III - COLIS.

Il reste actuellement environ 400 colis préparés. Des envois sont faits au fur et à mesure de l'arrivée des étiquettes indispensables.

Le Comité signale que 36 volis lui ont encore été retournés depuis le 14 juin, dont 28 sont revenus des camps situés en Francs. Ce fait provient de ce que les Services ont omis de signaler au Comité les déplacements des prisonniers ; il est à remarquer que l'un d'eux avait été envoyé en Allemagne depuis le 10 Octobre.

# IV - DIVERS

Parmi des nombreuses lettres de remerciements recues - et dont certaines sont particulierement émouvantes - le Comité tient à mettre à part celle qui lui a été adressée par M. RODIRE, Martin, facteur-miste à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées Orientales). A l'unanimité le Comité décide sa publication intégrale dans le présent compte rendu.

En voici le texte :

"C'est avec joie et émotion que j'ai reçu, voici
"quelques jours le colis que les cheminots de la Région
"Sud-Ouest, m'ont fait parvenir. Etonné, je ne le suis
"nullement; porte-drapeau de la solidarité, la grande
"famille cheminote n'a pas failli une fois de plus à sa
"nobre tâche. Penser autrement, c'était méconnaître cette
"source intarissable de charité qui jaillit de nos grou"pements quand il s'agit de secourir ceux que la destinée
"a mis à rude épreuve. En plus de l'aide matérielle qu'il
"nous donne, cet envoi nous apporte un peu de cette loin"taine patrie à laquelle nous sommes inébranlablement
"attachés par d'impérissables liens. Jeune cheminot, ado"rant ce métier si fertile en imprévus, je me félicite
"aujourd'hui d'avoir choisi cette branche et je suis fier
"d'être un des vôtres.

"Je voudrais que ces quelques mots fussent portés
"à la connaissance de tous ceux, qui, par leurs dons,
"ont apporté leur généraust collaboration à une oeuvre si
"belle. Je les en remercie du plus profond de mon voeur.

"J'envoie à tous et à toutes mon fraternel salut.

La prochaine séance aura mieu le 18 juillet à 14 h.30.

LE PRESIDENT J.DUPIN LE SECRETAIRE P.CATHALA L. TRESORIER
E.VEYSSET

Les événements sont malheureusement venus interrompre la très intéressante expérience ainsi tentée mais, récemment encore - sur un plan moins genéral, il est vrai - le Secrétariat d'Etat aux Communications a songé à utiliser notre puissante documentation pour faciliter la tâche de ses Ingenieurs en Chef des Ponts-et-Chaussées. Le 29 octobre dernier, me recommandait-il pas en effet à ces derniers de se tenir, pour l'application des prescriptions relatives à le coordination Rail-Route et au régime de priorités, en contact étroit aved nos Inspecteurs du Trafic qui, disait-il "disposent de renseignements que ne possèdent pas les Ingénieurs en Chef des Pents-et-Chaussées et sont en mesure de renseigner utilement ces derniers sur toutes les questions de transport interessant leur département. Les Inspecteurs du Trafic peuvent en particulier - ajoutait-il - informer les Ingénieurs en Chef des Ponts-et-Chaussées des besoins qui se manifestent dans le cemionnage et le ramassage, leur indiquer certains transports de petite distance qui ne doivent pas normalement incomber au fer et qui pourraient être executés par la Route, leur fournir enkin tous renseignements désirables sur les possibilités du chemin de fer en cé qui concerne les transports à grande distance qu'il pourrait leur être demandé d'assurer aux lieu et place des Houtiers".

Est-il meilleur témoignage de la valeur et de la conscience professionnelles de nos Inspecteurs du Trafic ?

# II - Moyens d'action du Service de la Recherche du Trafic Marchandises.

Nous venons de voir quelles sont les diverses sources d'informations du Service de la Recherche du trafic-marchandises. Il nous reste à examiner maintenant, en nous plaçant tout d'abord dans les conditions normales du temps de paix, les moyens d'action de ce Service, dont les plus efficaces sont, ainsi que je vous l'ai dit au début de cette conférence:

- l'aménagement des tarifs;

- l'amélioration des acheminements;

- la réalisation des transports de porte à porte dans de nombreux domaines;

- l'amélioration des installations commerciales des gares et du matériel de manutention;

- l'adaptation du matériel roulant aux besoins du trafic.

# 1°- Aménagement des tarifs.

# A) - Difficultés rencontrées à la mise en œuvre de ce moyen d'action.

L'aménagement des tarifs est une arme très délicate à manier, car il nous est souvent difficile de connaître, de

The state of the s

S.N.C.F. RECION DU SUD-OUEST

Comité Régional d'Entr'aide

COMITE REGIONAL D'ENTR'AIDE EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS DES VEUVES ET DES ORPHELINS DE CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRESCION DU SUD QUEST

-:-:-:-:-:-:-

Repartition

1240011184 PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 JUILLET 1941

La séance est ouverte à 17 sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président. Sont présents :

M.M. CATHALA, VEYSSET, GILLET, LARROQUE, BUILLEMAIN, MAUGARS.

Absents excusés : M.M. NERISSON, PASQUIER, LECLERC,

CORNUT, DELAUNAY.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

I-Situation financière- Au 22 Juillet 1941, la situation financière du Comité Regional d'Entriaide est la suivante :

I . RECETTES

Collecte de novembre 1940 Collecte de décembre 1940

82I.952f 95 673.63I, 60 I.495.584, 55

## 2°- DEPENSES

(secours à des veuves, orphelins et ascendants de cheminots décédés du fait de la guerre 504.750 frs); autres. secours I6. I50 frs; divers I22.50)

25-8 1911

2) Confection de colis pour 

3) Versement au Comité National

de Solidarité des cheminots.....165.000.00 4) Versement au"Secours National" 25.000.00 I.387.296,40 Solde créditeur..... 108.288.15

II - Dissolution du Comité d'Entr'aide.

Le Comité Régional d'Entr'aide ayant accompli sa mission envisage de clore ses travaux à la date du 31 Août prochain. Un bilan complet de ses opérations sera publié à cette date.

s'il reste encore quelques détails à régler, la cause en réside d'une part dans l'extrême difficulté qui s'attache à recueillir des renseignements sur un certain nombre de disparus; d'autre part, dans le fait que l'envoi des colis s'est souvent heurté à des erreurs ou des changements dans les adresses et à des retards dans l'envoi des étiquettes.

# III- Liquidation-

A la date de ce jour, 4862 colis ont été expédiés. Le Comité, qui dispose ençore de quelques colis confectionnés continuera à faire des envois jusqu'à épuisement de ce stock, au fur et à mesure que lui parviendront des étiquettes. Cependant les Comités Régionaux et locaux sont informés qu'il n'est donné satisfaction à la demande d'envoi d'un 2ème colis à un même prisonnier que dans la mesure des disponibilités et après enquête sur la situation particulière du prisonnier.

Aucun orédit ne peut plus être affecté à la confection de nouveaux colis, Des mesures scront prises au cours de la prochai séance en vue de régler la liquidation de l'actif. Cette séance

. truesta dava :

aura lieu le 29 août 1941, à 15 heures.

LE PRESIDENT J. DUPIN LE SECRETAIRE P. CATHALA LE TRESORIER E. VEYSSET

#### COMITE REGIONAL D'ENTRAIDE

en faveur des Cheminots Prisonniers des Orphelins et des Veuves de la Région du Sud-Ouest

> PROCES - VERBAL de la Réunion du 29 octobre 1940

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

Sont présents :

Pour la Fédération Nationale des Cadros

le Syndicat S.P.I.D.

- les Syndicats Chrétiens

- l'Association des Anciens Combattants LAROQUE.GUILLEMAIN

- Union Fraternelle des A.C.

Mixi. LECLERC
CATHALA
VEYSSET
CORNUT. GILLET

LAROQUE, GUILLEMAIN DELAUNAY, GIRAUD

Monsieur le Président informe le comité qu'il a fait une démarche auprès de la Préfecture de Police. Etant donné le caractère intérieur de l'organisation projetée, aucune déclaration n'est obligatoire. Monsieur le Président se fera confirmer le fait, pour plus de sûreté, par le Service français des Prisonniers de guerre à Paris.

D'autre part, Monsieur le Président fait connaître qu'une délégation du Comité National de Solidarité a été reçue par M. le Directeur. Après un échange de vues l'accord suivant est intervenu : le Comité d'entraide autorisé, pour la Région Sud-Ouest, par M. le Directeur Général de la S.N.C.F., continuera son action en accord avec le Comité National. M. NERISSON représentera le Comité National aux réunions du Comité Régional d'entraide.

M. NERISSON, expose los buts et les résultats atteints par le Comité National. Diverses interventions font bessortir que le personnel s'étonne de la modicité des sommes recueillies sur l'ensemble de la S.N.C.F. et du manque de renseignements sur l'emploi des fonds. M. NERISSON, qui a présidé le Comité de Toulouse, lequel, a recueilli des fonds importants, défend la gestion du Comité National, dont personne, d'ailleurs, ne conteste la bonne volonté et le désintéressement.

Toutefois, eu égard aux diverses observations recueillies le Comité Régional adopte à l'unanimité, pour son action propre, les principes suivants:

1.- L'action du Comité est strictement limitée à la Région Sud-Ouest.

- 2.- Son but se borne à organiser une souscription unique, fin novembre. Toutefois, en cas de réussite, une 2ème souscription pourra avoir lieu fin décembre, lors du paiement de la gratification de fin d'annéc.
- 3.- Son intention formelle est d'utiliser intégralement les fonds et dons recueillis et d'en assurer la répartition immédiate.
- 4.- Il se propose de renforcer l'oeuvre du Comité National, en accord avec lui.

Aucune autre disposition n'est envisagée pour l'instant dans les rapports avec le Comité National.

Un appel, portant signature des organisations adhérentes, sera adopté dans la prochaine séance, qui aura lieu le mardi 5 novembre, à 15 heures.

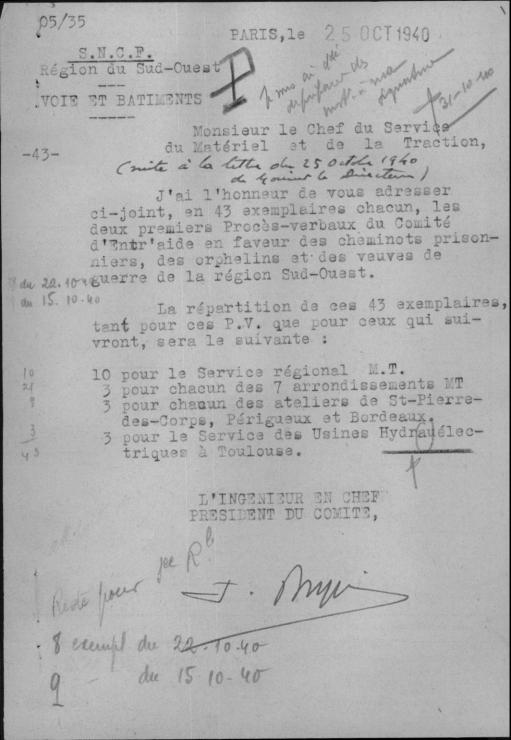
Une Sous-Commission, composée de MM. LAROQUE, DELAUNAY et CATHALA, mettra aux points les questions matérielles telles que: imprimés, centralisation des fonds, instructions aux trésoriers etc...

LE PRESIDENT

LE SECRATAIRE

J. DUPIN

P. CATHALA



Gare de(1) Machines spécialement affectées Chantier au service des Manœuvres Carnet no BON DE MANŒUVRES Bon no Cde AC1 8981i, Imp. GEORGES LANG. 16306-8-39 PARTIE A REMPLIR PAR LE DÉPOT (2) PARTIE A REMPLIR PAR LE MÉCANICIEN T DIRIGEANT LES MANŒUVRES B Confirmation du no de machine D N°du Code ou Index de la gare ou du chantier 19 Nº du Service ou Roulement ... Dépôt d'attache Nom a manœuvré : du mécanicien ( Nº du Code ou Index du dépôt Matricule soit du mécanicien Nom Conversion des manœuvres du chauffeur en kilomètres ve ou exceptionnelle) Matricule du chauffeur disposition a) =DÉTAIL DES INTERRUPTIONS Stationnement en feu (4) donnant lieu à déduction 1) de .....h..... soit .....h..... 2) de .....h..... à.....h..... soit .....h..... Consommation 3) de .....h..... soit .....h..... d'énergie électrique (Signature) TOTAL .....h ...... Coefficient Observations (3) d'étalonnage du

RTIE A REMPLIR PARILE CHEF DE GARE

des manœuvres :

ter (5)

sateurs

Durée partielle des manœuvres par nature du travail Voie..... Exploitation ... .. Nº du Code ou Index de nature du travail Matériel et Traction ....

compteur

Durée totale des manœuvres.

temps sont inscrites en dizaines de minutes.

Le Chef de gare :

interruptions donnant lieu à déduction (ravitaillement en combustible, trajets de manœuvres, etc.).

la dizaine de minutes immédiatement supérieure, avec minimum de 3 h. pour les périodes facultatives

Minute

#### COMTTE d'ENTRAIDE · EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS. DES ORPHELINS ET DES VEUVES DE GUERRE de la REGION SUD-OUEST

#### PROCES-VERBAL de la Réunion du 22 Octobre 1940

La Séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, PRESIDENT.

Sont présents :

MM. BUTEAU pour la Fédération Nationale, CATHALA la Fédération des Cadres, VEYSSET le Syndicat S.P.I.D., CORNUT. GILLET les Syndicats Chrétiens. LARGQUE, GUILLEMAIN les Associations des Anciens Combattants : DELAUNAY. MAUGARS l'Union fraternelle des A.C.

MM. BUTEAU et MAUGARS siègent à titre de suppléants pour leurs organisations respectives.

Dès le début de la séance, M. CORNUT fait connaître qu'une certaine émotion paraît se manifester à Bordeaux du fait que la souscription envisagée semble faire double emploi avec celles qu'organise le Comité National de Solida-

Il est à craindre que les cheminots soient incertains sur ce qu'ils doivent faire.

Le Comité est unanime pour déclarer qu'il n'entend, en aucune manière porter atteinte à l'action du Comité National, puisqu'il s'agit d'une souscription occasionnelle et non permanente. Le Comité entend agir dans la légalité et notamment en observant le Décret du 29 novembre 1939 et la loi du 19 Octobre 1940. A cet effet, observant qu'il s'agit, en l'espèce, d'une oeuvre d'assistance régionale, limitée aux cheminots du Sud-Ouest et entreprise suivant une formule nouvelle, le Comité d'Entraide du Sud-Ouest charge son Président de s'informer de ses droits et de ses obligations auprès de la Préfecture de Police.

Le Comité d'Entraide estime qu'en attendant le règlement de ces questions préalables, on peut, d'ores et déjà, organiser les Comités d'Arrondissement et Comités locaux. En outre :

Io- En ce qui concerne les mouvements de fonds, le Comité estime possible Whie donnée aux d'avoir recours aux caisses des gares de préférence aux chèques postaux. La question fera l'objet d'instructions ultérieures; aroud akliers. + Usines Hydroelectriques

2°- En ce qui concerne la base de cotisation de IO frs, le Comité rappelle une fois de plus qu'il n'y a là qu'une indication. Il est évident que le Chef d'une famille nombreuse, même à une échelle plus élevée, peut être plus gôné qu'un célibataire de l'échelle la plus basse. Le Comité, en indiquant une base, qu'il estime nécessaire, ne fait aucune obligation;

3 + 3 (univer hydro: dech. Condont ) Sexfédie le 3 + 3 (univer hydro: dech. Condont ) 2 Novem 1940

à Loulouse.

houtleson 3 -

Orleans 3 cc

bourt &

Bodeaux Toulouse Binivel

3°- Le Comité d'Entraide envisage de faire connaître à tout le personnel, le moment venu, la répartition des fonds et secours qu'il aura distribués.

La prochaine séance est fixée au 29 Octobre à 15 heures, le présent procès-verbal servant de convocation individuelle aux membres du Comité.

LE PRESIDENT, J. DUPIN LE SECRETAIRE, P.CATHALA

# COMITE D'ENTRAIDE EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS, DES ORPHELINS et des VEUVES de la REGION du SUD-OUEST

# PROCES - VERBAL de la Réunion du 15 Octobre 1940

A la demande de M. le Directeur de l'Exploitation, un Comité a été constitué par les représentants qualifiés des Associations Syndicales et d'Anciens Combattants de la Région, en vue de venir en aide aux cheminots prisonniers, aux orphelins et veuves de cheminots tués à l'ennemi.

Les Associations ci-dessous sont respectivement représentées :

FEDERATION NATIONALE par		
FEDERATION DES CADRES SYNDICAT PROFESSIONNEL DE DIRECTION ET	-	CATHALA
D'INSPECTION	_	VEYSSET
SYNDICATS CHRETIENS	TO SECURE AND ADDRESS OF THE PARTY AND	CORNUT
		GILLET
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DU P.O:-MIDI	_	LAROQUE
	-	GUILLEMAIN
		GIRAUD
	-	DELAUNAY

La Fédération Nationale a désigné M. PASQUIER comme second représentant.

M. le Directeur de la Région, assisté de MM. DUPIN, Ingénieur en Chef, et VIEL, Ingénieur Principal, préside la première réunion du Comité.

Dès le début de la Séance, M. le Directeur expose le rôle du Comité et invite l'Assemblée à constituer son bureau. MM. DUMAS, Directeur de la Région, JACQUET et LIAUD, Administrateurs de la S.N.C.F. appartenant à la Région, seront Membres d'honneur. M. DUPIN est désigné comme Président et M. CATHALA comme Secrétaire. Les autres membres présents sont déclarés d'office membres du Comité Centrel.

Le Comité est chargé de recueillir, centraliser et répartir des fonds provenant de contributions volontaires des agents de la Région afin de venir en aide à leurs camarades prisonniers de guerre (envoi de paquets, vêtements, provisions) et de secourir les veuves et orphelins des cheminots de la Région, tués à l'ennemi.

A cet effet, les fonds seront respectivement centralisés à Paris, pour la zone occupée, et à Toulouse, pour la zone libre.

COMITES d'ARRONDISSEMENT. - Des Comités d'Arrondissement seront institués dans chacun des centres d'Arrondissement de l'Exploitation. Les limites de la zone d'action des Comités d'Arrondissement seront, en principe, celles des Arrondissements d'Exploitation, réserve faite pour quelques modifications résultant du passage de la ligne de démarcation entre les deux zones.

Chaque Comité d'Arrondissement sera composé du Chef d'Arrondissement de l'Exploitation, Président, et de deux représentants de chacune des Associations adhérentes au Comité, soit :

FEDERATION FEDERATION	NATIONALE DES CHEMINOTS	
FEDERATION	DES CHEMINOTS CHRETIENS 2	
ASSOCIATION TRATE	DES ANCIENS COMBATTANTS	

Ces Comités d'Arrondissement désigneront leur trésorier et leur secrétaire.

COMITES LOCAUX. - Dans chaque centre important, des Comités locaux seconderont l'action du Comité d'Arrondissement. Ils seront composés de 8 membres : l représentant de chacun des 3 Services (dont un Chef d'Etablissement, qui sera Président), qui seront désignés par la Commission Centrale sur proposition du Comité d'Arrondissement, et l représentant de chacune des 5 Associations énumérées ci-dessus (la Fédération des Cadres et le S.P.I.D. comptant pour l'Association).

En principe, des Comités locaux seront créés dans les centres suivants : PARIS, BORDEAUX, TOURS, TOULOUSE, PERIGUEUX, LIMOGES, ORLEANS, MONTLUCON, BEZIERS, BRIVE, JUVISY, VIERZON, TARBES, NARBONNE, VITRY, CAPDENAC, ANGOULEME, POITIERS, BAYONNE, USSEL, AGEN, BOURGES, MONTAUBAN, PERPIGNAN, CHATEAUROUX, AURILLAC, CASTRES, COUTRAS, BRETIGNY, BERGERAC, CAHORS, CARCASSONNE, CERBERE, St-SULPICE-LAURIERE, PAU, VILLEFRANCHE-VERNET-les-BAINS, SEVERAC, DAX, HENDAYE, BEDARIEUX, LIBOURNE et ETAMPES. Les Comités d'Arrondissement feront au Comité Central toutes propositions utiles concernant la suppression de certains des centres ci-dessus ou la création d'autres centres de Comités locaux, par exemple en ce qui concerne le dédoublement d'une même localité en deux ou plusieurs Comités locaux, ou le rattachement d'un Comité local à un autre (Exemples : ORLEANS et LES AUBRAIS — TOURS, gare, TOURS dépôt et ateliers, St-PIERRE-des-CORPS, etc...). Enfin, ils détermineront les zones d'action des Comités locaux de leur ressort.

FONCTIONNEMENT DES COMITES. - Les Chefs d'Arrondissement de l'Exploitation auront la responsabilité de la direction des Comités d'Arrondissement et le contrôle de l'action des Comités locaux de leur ressort. La collaboration des retraités au titre de membres des Comités d'Arrondissement ou des Comités locaux sera admise, bien que les retraités ne soient pas, au moins pour l'instant, sollicités à participer aux cotisations bénévoles.

COLLECTE DES COTISATIONS. - Les cotisations seront facultatives. Toutefois, étent donné l'appel conjugué de M. le Directeur de l'Exploitation de la Région et des Associations Syndicales et d'Anciens Combattants participant à l'oeuvre, le Comité espère que chaque cheminot aura à coeur de faire son devoir de solidarité vis-à-vis de ceux de ses camarades qui souffrent de la faim et du froid, et des familles privées du soutien matériel de leur chef.

Pour faire une oeuvre utile, le Comité espère de la bonne volonté de tous une contribution volontaire individuelle de 10 francs pour les agents de l'échelle la plus basse. Ce Comité espère d'ailleurs que chacun des agents les échelles plus élevées seura proportionner son effort à celui qui est demandé aux agents le l'échelle I.

- 3 -

La collecte aura lieu à la date que fixera M. le Directeur, probablement à la fin du mois de novembre prochain.

Les fonds recueillis seront versés par les receveurs locaux à la caisse du Comité local qui les reversera immédiatement au trésorier du Comité d'Arrondissement dont il dépend.

Les fonds des Comités d'Arronlissement seront centralisés à leur tour auprès les deux trésoriers centraux, celui de Paris pour la zone occupée, celui de Toulouse pour la zone non occupée. Chaoune de ces deux Caisses centralisatrices se fera, à cet effet, ouvrir un compte le chèques postaux avec depôt simultané de la signature du Président et du trésorier central. Le Comité accepte les dons en nature (lainage, conserves, etc...) qui seront conservés par les Comités locaux, à la disposition du Comité Central.

REPARTITION DES FONDS ET DONS EN NATURE. - Le Comité Central est seul qualifié pour assurer la répartition générale des fonds et dons en nature.

En ce qui concerne les prisonniers le guerre, les secours se feront sous forme de colis, en accord avec les familles intéressées qui pourront ajouter aux colis les denrées ou objets qu'elles désireront envoyer elles-mêmes.

Des étiquettes spéciales, au sujet desquelles le Comité Central donnéra ultérieurement les instructions, seront apposées par les Comités locaux sur les colis, si toutefois le Comité Central peut réaliser une double entente, d'une part, avec les autorités occupantes. d'autre part, avec la Croix Rouge.

Les colis seront préparés et expédiés par les Comités locaux intéressés après que le Comité Central et les Comités d'Arrondissement leur auront fait connaître les répartitions envisagées.

En ce qui concerne les veuves de guerre et orphelins, les secours leur seront payés par le Président du Comité local en présence d'une délégation dudit Comité et du chef local de l'agent décédé.

DISPOSITIONS DIVERSES. - Il est rappelé qu'on ne peut adresser aux prisonniers que des lainages et vêtements de couleur kaki.

Les laines étent contingentées, M. le Directeur donnera les instructions nécessaires pour que l'Economat de la Région puisse faire des achats spéciaux le laines.

De même en ce qui concerne les denrées, l'Economat facilitera leur fourniture aux Comités locaux, dans toute la mesure possible.

Un communiqué ultérieur fera connaître le résultat les démarches engagées à cet égard.

0 0

Les Comités d'Arrondissement et locaux seront constitués immédiatement et s'organiser et dans le plus bref délai afin qu'ils puissent fonctionner, dès le début de novembre.

....

Les propositions conformes aux directives ci-dessus concernant la composition de chaque Comité, ainsi que la délimitation des zones respectives d'action des Comités locaux seront adressées d'urgence, et avant le ler novembre prochain, au Comité Central, par les Présidents des Comités d'Arrondissement.

Toutes les correspondances concernant le collecte dont il s'agit seront adressées à M. CATHALA, Inspecteur Divisionnaire, Service le la Voie et des Batiments, l, Place Valhubert, PARIS.

# LIMITE DES COMITES D'ARRONDISSEMENT

lo Arrdt. Explon - Limites act	Section Vars-Iteuil jusqu'à la ligne de démarcation;
3°	Moins la partie de l'Arrdt. restée en zone libre. Plus région du 8º Arrdt comprise en zone occupée et région du 4º jusqu'à Vars;
40	moins région en zone libre.  plus région du 2º Arrat. en zone libre et région du 3º Arrat. si- tuée au nord de la section
	cette ligne; mins parties en zone occupée rattachées comme il est dit ci-
-do-	dessus aux 2º et 3º Arrdts.  plus partie du 3º Arrdt. en zone libre omprise au sud de la sec- tion Castillon-Sarlat exclue, y
60	compris les deux petits trongens Carsac-Cezoulès et Carsac-Gourden. Sans changement do Moins partie en zone coupée rattachée au 3º Arrit.

naction regul 30 ex let 6 S.N.C.F. LEGION DU SUD-OUEST COMITE ALGIONAL D'ENTH'AIDE en feveur des cheminots prisonniers, des veuves et des orphelins des cheminots victimes de la guerre PROCES\_VERBAL de la réunion du 12 novembre 1940 La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. DUPIN, Ingenieur en Chef. Sont présents : MM. Pour le Comité National : NERISSON Pour la Fédération Nationale : BUTEAU -dodes Cadres CATHALA Pour le Syndicat SPID VEYSSET Pour les Syndicets Chrétiens CORNUT GILLLY Pour l'Association des Anciens Combattants : LannOgUE GUILLULAIN Pour l'Union Fraternelle des A.C.

MAUGARS CMANTELOUBE.

Excusé : M. PASQUIDA, absent de Paris.

Le P.V. de la précédente reunion est adopté.

M. le Président expose qu'il convient de préparer sans délai l'organisation du recouvrement des versements et de déterminer le rôle des comités locaux.

Au nom de la sous-commission chargee du traviail préparatoire, M. CaTHALA remet le projet d'un modèle de liste de souscription et d'une lettre aux présidents des Comit és d'Arrondissement. Le projet est adopté.

Les Comités d'arrondissement comporteront, en outre de la composition primitivement fixee, un représentant de chacun des Services MT et VB, qui seront désignés d'urgence par les Chefs d'Arrondissement intéressés de ces doux Services. Les Présidents des Comités d'arrondissement provoqueront immédiatement ces designations.

Les Comités d'Arrondissement organiseront, en particulier, la collecte dans les bureaux d'arrondissement.

Dans chacun des services régionaux - Direction et V.B. (ensemble), EX et MT, sera organisé un Comité local. Le President en sera désigné par les Chefs de Service intéressés et les membres par les Associations adhérent au Comité.

D'une façon générale, les divers Comités locaux organisaront, chacun dans leur ressort, les conditions materielles de la collecte. Ils désignerent, en particulier, des receveurs dans chacun des établissements, à raison d'un receveur par groupe de cent agents ou fraction de cent agents.

Les Comités d'arrondissement, notemment celui du ler arrondissement, sont pries de faire connaître au plus tôt les noms de leurs trésoriers au Comité Central.

M. le Président fait ensuite connaître que la Région a acheté une quantité importante de laines. Les ouvroirs de la Région seront chargés de tricoter des écharpes et des chaussettes qui seront données gracieusement au Comité pour corser le contenu des colis des prisonniers.

: La confection des colis sera centralisée à Paris (Ecolo de la ruo du Chevaleret).

La question des agents "disparus" sera examinée dans une prochaine séance.

M. NERISSON donne connaissance su Comité Régional d'Entr'aide d'une circulaire du Comité National à ses Comités du Sud-Ouest.

Il paraît opportun de bien preciser ici que le Comité d'Entr'aide agit en pleinaccord avec le Comité National sans que, pour le moment du moins, il y ait fusion effective des deux organisations. Le Comité d'Entr'aide entend notamment distribuer en totalité et justifier lui-même les fonds recueillis au cours des collectes de fin novembre et fin décembre.

Sur une observation de M. GUILLEMAIN, il sera demandé aux Chefs de Service de faire connaître directement aux chefs d'arrondissement les noms des agents des services centraux détachés en permanence en province, afin que ceux-ci puissent figurer sur les listes de souscription des établissements payeurs.

Il est bien précisé que les listes de souscription préparées en blanc par le Comité Régional seront nominativement dressées à l'avance par les chefs de service locaux, ainsi qu'il est spécifié dans la lettre aux Présidents des Comités d'arrondissement.

Le mode de versement des collectes aux gares et la centralisation des sommes ainsi encaissées par les gares feront l'objet d'instructions intérieures de la Région.

M. le Président fait ensuite connaître le texte définitif de l'appel dont le bon à tirer est adressé à l'imprimeur et dont la distribution sera assurée d'ici quelques jours.

Les seances du Comité auront lieu dorénavant le lundi à 15 heures, le procès-verbal de la précédente séance tenant lieu de convocation spéciale pour les membres du Comité. La prochaîne séance aura donc lieu le lundi 18 novembre.

LE PRESIDENT, J. DUPIN LE SECHETAIRE, P. C. THALA. SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

REGION DU SUD-OUEST

COMITE REGIONAL D'ENTR'AIDE EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

PROCES-VERBAL de la réunion du 18 novembre 1940

La séance est cuverte à 15 heures, sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef.

Sont présents :

M.M. NERISSON, LECLERCQ, CATHALA, VEYSSET, CORNUT, GUILLEMAIN, GIRAUD et MAUGARS.

Excusés :

M.M. PASQUIER, LARROQUE, GILLET et DELAUNAY.

Le P.V. de la précédente réunion est adopté.

I.- M. le Président fait connaître au Comité le texte de la lettre qu'il a adressée le 16 courant aux Chefs d'Arrondissement EX, Présidents des Comités d'Arrondissement. Cette lettre est approuvée à l'unanimité.

Il est, toutefois, spécifié:

a - Une seule liste de souscription sera établie toutes les fois que le total des agents des trois Services d'une résidence n'excède pas le chiffre de 120. Dans ce cas, la liste comprendra à la fois les agents de l'Exploitation, de la Voie et, éventuellement, du S.E.S. et de la Traction, normalement payés par la gare de cette résidence; elle sera établie nominativement à l'avance par ordre de grades décroissants et par Service;

b) Les listes comprendront nominativement, non seulement les agents du cadre statutaire, mais aussi les fonctionnaires Hors Statut, en faisant normalement partie.

II.- Sur une observation de M. LECLERCQ, relative à la qualité facultative de la cotisation, le Comité s'en rapporte aux termes du P.V. de la réunion du 22 octobre : "En ce qui concerne la base de cotisation de 10 francs, le Comité rappelle une fois de plus qu'il n'y a là qu'une indication. Il est évident que le chef d'une famille nombreuse, même à une échelle plus élevée, peut être plus

we drought of the

gêné qu'un célibataire de l'échelle la plus basse. Le Comité, en indiquant une base qu'il estime nécessaire, ne fait aucune obligation".

Il est d'ailleurs décidé qu'un tract sera adressé, en nombreux exemplaires, à tous les receveurs pour qu'il n'y ait aucun doute sur les modalités et les conditions de la collecte.

Le texte de ce tract est immédiatement adopté.

de Toulouse, du Comité National qu'il vient de présider. Il y a trouvé une atmosphère très chaleureuse à l'égard du Comité d'Entr'aide et le désir le plus marqué de voir notre peuvre réussir pleinement. De vifs remerciements lui sont adressés, ainsi qu'au Comité de Toulouse.

IV.- L'appel ayant déjà été affiché, dans le plupart desétablissements de la région, il est signalé de toutes parts que le tirage en paraît un peu court. M. le Directeur, sur notre demande, vient de décider une réimpression supplémentaire permettant une plus large diffusion.

V.- Sur question concernant le cas des agents appartenant aux Services régionaux et qui sont détachés dans une résidence de province, une lettre va être envoyée aux Chefs des trois Services EX, MT et VB, afin qu'ils adressent directement aux Présidents des Comités d'Arrondissement les noms des agents détachés dans les limites de ces Comités. Ces agents seront pris en compte sur des listes de souscription à la diligence des Comités d'Arrondissement.

VI.- Des instructions précises seront données par M. l'Ingénieur en Chef DUPIN aux Chefs d'Arrondissement EX au cours de leur conférence mensuelle du 21 novembre à Paris, en ce qui concerne la date exacte de la souscription: cette date sera celle même du jour de la paie de fin novembre.

VII. Le Comité régional d'entr'aide a reçu les premiers Procès-Verbeux des réunions des Comités d'Arrondissement de Tarbes, Toulouse, Béziers, Montluçon et Bordeaux. Il presse les autres Comités de hâter leurs réunions. Ces divers P.V. sont approuvés.

VIII.- Sur une demande de M. CORNUT, il est décidé que les Assistantes sociales pourront faire partie, à titre consultatif, du Comité d'Arrondissement ou du Comité local de leur résidence.

IX.- En vue d'adresser les colis et secours dans le plus bref délai possible, la Sous-Commission déjà désignée et composée de M.M. CATHALA, LARROQUE et DELAUNAY est habilitée pour rechercher et classer les noms et adresses des prisonniers et de leurs familles, ainsi que celles des veuves et orphelins à secourir. Cette Sous-Commission est chargée de préparer les conditions matérielles de préparation et d'envoi des colis.

X.- La Région ayant fait acheter un stock important de laine, il est décidé, sur la proposition de M. MAUGARS, qu'on fera afficher dans les Services de Paris, de Tours et de Bordeaux (tous en zone occupée) un appel aux bonnes volontés pour aider

au tricotage des chaussettes et écharpes. Ce tricotage d'it être réalisé très rapidement. Pour tous renseignements, il conviendre de s'adresser à M. de LOMBARES, Chef des neuvres sociales de la Région, 1, Place Valhubert, à Paris, ou, localement : - Pour Paris, 112, rue du Chevaleret, - Tours, rue Blaise Pascal (centre social), Bordeaux, Melle GIZARDIN, assistante sociale, Pavillon Nord. Gare Saint-Jean. XI - A titre exceptionnel, et étant donné l'interruption officielle de l'envoi de colis aux prisonniers du 10 au 31 décembre, il est décidé que des colis seront adressés avant le 10 décembre, aux prisonniers dont les familles en feront expressement la demande aux Comités locaux et spécifieront qu'elles n'en adresseront pas d'autre dans le même mois. Cas demandes devront être immédiatement adressées à M. CATHALA, qui les centralisera et y donnera suite dans la mesure du possible (Il convient de remarquer que le montant de la souscription ne sera pas connu au moment de l'envoi de ces premiers colis). Mais de toutes façons, et sauf avia contraire des

familles (qui, d'ailleurs, pourront s'entendre avec les Comités locaux à cet effet), il est entendu que le Comité d'Entr'aide prendra à sa charge le colis de janvier à adresser à chacun des prisonniers.

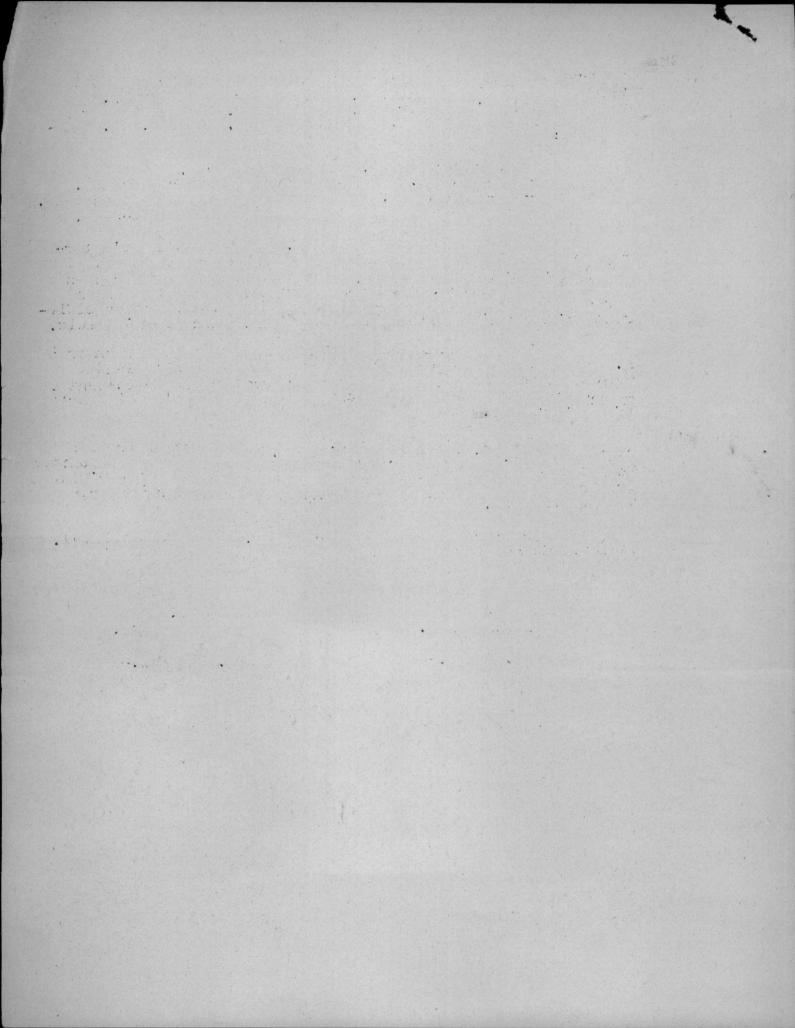
La prochaine réunion aura lieu, exceptionnellement, le mardi 26 novembre à 14 heures.

LE PRESIDENT.

J. DUPIN .-

P. CATHALA .-

LE SECRETAIRE.



REGION DU SUD-OULST



COMITÉ RÉGIONAL D'ENTRAIDE EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE

-:-:-:-:-

#### PROCES-VERBAL

de la réunion extraordinaire du 29 novembre 1940

La séance est ouverte a 15 heures sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Frésident.

Sont présents : M.M. NÉRISSON, PASQUIER, CATHALA, VEYSSET, GILLET, LARROQUE, GUILLE AIN, GIRAUD et CHANTELOUBL.

Excusés : M.M.: LECLERCQ, DILAUNAY (en congé) et CORNUT (qui n'a pas été touché a temps par la convocation).

M. JACQUET, Président d'Honneur du Comité régional et Vice-Président du Comité National, assiste & la séance.

I - M. le Président expose les motifs qui l'ont amené a convoquer d'urgence la présente réunion. Il s'agit d'avaliser un projet d'accord avec le Comité National au sujet de la collecte de fin décembre.

M. JACQUET déclare que le Comité National désire faire un gros effort a cette époque ; d'ores et déja les cotisations ont repris leur cours, et il est beaucoup compté sur le paiement de la gratification annuelle pour obtenir une collecte fructueuse sur l'ensemble de la S.N.C.F. En conséquence, eu égard a l'initiative du Sud-Ouest et a l'effort fait sur cette Région, le Comité National est prêt a laisser le Comité régional bénéficier de ses 2 collectes. Mais il demande toutefois :

- a) qu'une somme a déterminer soit reversée par le Comité d'Entraide au Comité National sur le produit de la collecte de novembre :
- b) qu'il soit reversé au Comité National une somme représentant 20 a 25 % du produit de la collecte de décembre.

Une discussion générale s'engage. Il ressort de cette discussion que le Comité d'Entraide a été régulièrement autorisé a faire une collecte auprès des Cheminots du Sud-Ouest et que des engagements précis, consignés sur les procès-verbaux, ont été pris quant a l'emploi des fonds et dons recueillis. Le produit des collectes ne peut donc en aucun cas être régulièrement affecté a d'autres emplois que ceux prévus dans les appels et procès-verbaux du Comité.

de

hais, avant toute question d'amour-propre personnel ou de priorité d'initiative, il importe de songer aux misères à secourir. Le Comité d'Entraide, se rendant compte d'une part, des répercussions fâcheuses pour le résultat de la prochaine collecte que peut avoir un conflit, d'autre part, de la nécessité de ne pas rester strictement dans le cadre régional, se range finalement à une proposition de M. PASQUIER. Il est en conséquence décidé de faire au Comité National les propositions suivantes : 1º - Le produit de la collecte de novembre restera la propriété exclusive du Comité d'Entraide, qui en distribuera le montant suivant les engagements formels pris lors de l'organisation de cette collecte. Celle-ci n'a d'ailleurs été faite, au moment du paiement de la prime de gestion, sur aucune autre région. 2º - Il sera prélevé sur la collecte de décembre au bénéfice du Comité National, une somme correspondant a 20 % du produit de cette collecte, plus 5 % pour tenir compte des misères a secourir dans les régions les plus dévastées, soit au total 25 %. A ce prélèvement sera ajouté un pourcentage supplémentaire que le Comité d'Entraide déterminera en fonction des résultats acquis en novembre : - mais il est bien entendu que le fait sera porté avant la collecte à la connaissance des souscripteurs. Il va sans dire que les Associations adhérentes au Comité d'Entraide s'engagent à apperter, a la réussite de la collecte de décembre, le même oceur qu'elles ont apporté à celle de la collecte de novembre. M. JACQUET est chargé de présenter ces propositions jeudi prochain au Comité National. II - M. le Président fait connaître au Comité d'Entraide : a) que le Syndicat de Montluçon (Fédération Nationale) a verso une somme de 1.000 francs et que le Syndicat des Cadres du Sud-Ouest a versé une somme de 500 francs. De vifs remerciements leur sont adressés ; b) qu'il convient, s'il en est temps encore pour la présente collecte, et tout au moins pour celle de fin décembre, de demander aux médecins et pharmaciens de la Région de participer a notre Oeuvre. Il est d'ailleurs laissé à l'initiative des Comités locaux le soin de s'adresser a des personnes qui, sans faire partie du chemin de fer, ent avec lui des attaches professionnelles : fournisseurs, entrepreneurs, otc ... c) que le service de l'Economat du Sud-Ouest a établi 3 types de colis dont le détail sera consigné sur un prochain P.V.; d) qu'il s'est mis en rapport avec le Service Français des Prisonniers de Guerre, 31, Avenue de Latour Maubourg, pour obtenir les conseils et les facilités nécessaires a l'expédition des colis. Il a trouvé dans cette organisation, le moilleur accucil et en espère des résultats avantageux. LE PRESIDENT, LE SECRÉTAIRE, J. DUPIN P. CATHALA

Région du SUD-OUEST

COMITE REGIONAL D'ENTRAIDE EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE

T

PROCES-VERBAL

de la Réunion du 9 décembre 1940

10 ds

La séance est cuverte à 14h 30 sous la présidence de M.DUPIN. Ingénieur en Chef;

Sont présents: M.M.NERISSON (Comité National)
BUTEAU (Fédération Nationale) CATHALA (cadres) VEYSSET (SPID)
GILLET (Syndicats Chrétiens) GUILLEMAIN, BERTRAND (anciens combattants) DELAUNAY, GIRAUD (Union Fraternelle).

Emcusés: M.M.PASQUIER (FN) LECLERCS (FN) CORNUT (Syndicatschrétiens) et LARROQUE (Association des Anciens Combattants).

I - M.le Président informe le Comité de l'accord réalisé avec le Comité National de Solidarité, au sujet de la
collecte de fin décembre. Cette collecte aura lieu dans les
mêmes conditions que la collecte de fin novembre, mais une
somme minimum de 25 % du montant total recueilli fin décembre sera mise à la disposition du Comité National, à titre
de geste de solidarité avec l'ensemble des Régions de la
S.N.C.F. Cette somme sera augmentée si, comme tout le laisse
prévoir, la collecte de novembre s'avère fructueuse. Cette
contribution permettra, notamment, de secourir des misères dans
les Régions plus particulièrement touchées par la guerre,
comme le Tord et l'Est.

Il est bien entendu que le résultat de la collecte de fin novembre reste à la disposition intégrale du Comité Régienal Sud-Ouest.

II - M.le Président fait connaître son impression sur le résultat de la collecte de fin novembre; bien que les chiffres officiels ne soient pas encore connus, les premiers renseignements recueillis laissent présumer un succès total.Il semble que la somme recueillie doive dépasser 600.000 frs.

sentées en faveur des prisonniers nécessiteux, qui lui sont parvenues avant le 5 décembre: un colis a ainsi été envoyé aux 25 adresses données.

Les demandes parvenues après le 5 décembre n'ont pu être satisfaites en raison de la suspension de l'envoi des colis aux prisonniers; elles seront englobées dans l'ensemble des envois de colis au début de janvier 1941.

IV - M.lc Président a obtenu du "Service Central français des prisonniers de guerre", l'autorisation de profiter des deux trains Scapini du 25 décembre pour faire parvenir des colis aux prisonniers internés dans certains camps d'Allemagne.

Cos trains desserviront environ 45 camps allemands, et atteindront ainsi environ 2.000 de nos prisonniers.Les colis destinés aux autres prisonniers d'Allemagne à ceux de Belgique et de France, seront remis à l'expédition dès que possible et, au plus tard, dans les premiers jours de janvier 1941.

A titre de renseignement, les colis serent tous de 5 kgs et d'un contenu uniforme comprenent :

- du tabac,
- des denrées (conserves, chocolat, biscuits)
at si possible, un lainage, tricoté par les femmes et
les filles de nos cheminots, ou, à défaut un jeu de

La valeur de chaque colis ressort ainsi à plus de 100 francs.

Le Comité arrête, en outre, diverses mesures de détail concernant la confection rapide des premiers colis à expédier par les trains Scapini. Ces colis seront préparés dans les locaux des religueuses 112, rue du Chevaleret avec le concours de quelques agents détachés spécialement à ce travail.

V - Dès que le résultat de la collecte de novembre sera connu, le Comité prendre des dispositions concernant les secours à allouer aux veuves et orphelins, de manière à ce que ces secours puissent être payés aux intéressés au ler janvier 1941.

# VI - Gollocte de fin décembre -

Le succès remporté par la collecte de fin novembre est tel que le Comité décidé d'organiser la deuxième collecte, pour fin décembre. Un appel spécial sora préparé à cet effet et soumis au Comité à sa prochaine réunion.

La collecte de novembre permet, en effet, d'expédier environ 4.500 colis à 100 frs à nos prisonniers, soit une dépense d'environ 450.000 frs.Le surplus, au minimum 150.000 frs, permettre de remettre un premier secours à la

containe de vouves et aux quolques 120 orphelins de le Région; mais ce secours pourre se réveler insuffisent dans certains cas. D'autres misères sont également dignes d'intérêt :

- formes agents dont le mari, étranger à la S.N.C.F., est mort ou prisonnier;

- fils de cheminots ou de retreités, prisonniers; - orphelins de mère dont le père est prisonnier,

- etc ....

Le produit net de la collecte de décembre servire précisément à parfaire les secours provenant de la collecte de novembre dans certains cas, et à secourir d'autres infortunes qui pourront être signalées au Comité.

VII - M. VEYSSET est désigné comme Trésorier du Comité Régional d'Entraide.

VIII - La prochaine séance aura lieu le lundi 16 décembre à 14h 30.

LE PRESIDENT.

LE SECRETAIRE,

J. DUPIN

P. CATHALA

#### APPEL

-:-:-:-

Chers Camarades Cheminots du Sud-Ouest,

A l'appui de l'appel qui vient de vous être adressé pour la deuxième collecte par le Comité Régional d'Entr'aide, et en plein accord avec lui, les soussignés, membres du Comité, croient devoir ajouter les considérations suivantes:

Nous vous avions demandé le mois dernier de feire un geste de solidarité vis-à-vis des veuves et orphelins de nos cama-rades morts pour la France, et aussi envers ceuxqui peuvent scuffrirde la faim et du froid dans les camps de prisonniers.

Vous avez magnifiquement répondu à notre appel. A l'heure actuelle, nous savons avec certitude que 847.500 francs ont été versés, ce qui fait ressortir (compte tenu des rares abstentionnistes le versement par agent en service à 11 frs 95. Pour arriver à un tel résultat, vous vous êtes volontairement privés de quelque chose d'utile, peut-être d'indispensable, en ces temps si durs et si difficiles.

Les représentants de vos organisations syndicales et d'anciens combattants, hier divisés, aujourd'hui fraternellement unis, qui ont répondu à l'appel généreux de Monsieur le Directeur de la Région pour constituer le Comité d'Entr'aide, vous adressent à tous leurs remerciements les plus émus. Grâce à votre effort, et en votre nom, nous allons pouvoir donner au ler janvier, 2.000 francs à chaque veuve, 500 francs à chaque orphelin à charge et d'ores et déjà nous adressons à chacun de nos 4420 prisonniers un colis d'une valeur supérieure à 100 francs.

Certains, plus aptes à critiquer qu'à faire oeuvre utile, se sont étonnés qu'un geste ait été fait vis-à-vis des prisonniers. La meilleure réponse à cette observation mesquine a été donnée par ceux qui, ayant été prisonniers, ont eu la chance d'atre libérés : ceux-là, qui ont souffert, qui ont su qu'une détresse morale, dans l'éloignement, l'oubli, le silence, est peut-être pire que les morsures du froid ou les tireillements de la faim,ceux-là, Chers Camarades, ont compris. Ils ont été permi les plus généreux, spontanément. Nous vous demandons de ne pas vous arrêter à de pareils arguments, comme nous vous prions de ne pas vous froisser si des listes nominatives ont été établies : le Comité, qui a pris la responsabilité de cette mesure, à l'unanimité, a voulu simplement s'assurer que nul agent ne pourrait invoquer d'avoir ignoré la collecte. Pour le reste, les versements ont été, sont et resteront facultatifs, les Cheminots ne relevant en cette matière que de leur conscience.

Mais, au fur et à mesure que nous nous efforçons de soulager ces misères, un courrier chaque jour plus important nous en signale d'autres, non moins pitoyables, et sur lesquelles il estde notre devoir de nous pencher. De vieux cheminots nous demandent de faire quelque chose en faveur de leurs enfants prisonniers, bien que ceux-ci ne soient pas agents de la S.N.C.F.; des femmes d'auxiliaires permanents ou semi-permanents nous supplient de ne pas oublier leurs naris; des cas particuliers, dignes du plus grand intérêt, sont portés à notre connaissance; d'autres nous font observer (et c'est tout à fait notre avis) que le pécule donné aux veuves et orphelins doit être au moins doublé. Il faut, en outre, songer aux 173 disparus, dont certains sont des prisonniers qui seront connus peu à peu, et dont beaucoup viendront, héles! s'ajouter à la liste trop longue de nos morts. Il faut enfin penser à nos Camarades Cheminots des autres Régions, surtout celles du Nord et de l'Est, qui ont été encore plus éprouvées que nous, et vis-à-vis desquels, dans cette grande famille qu'est la S.N.C.F., nous devons faire un geste.

C'est pourquoi, Chers Camarades, nous avons jugé indispensable de vous convier à cette seconde collecte dont nous avions envisagé la possibilité et qui est devenue indispensable pour parfaire notre oeuvre. Pour porter dans vos kudgets le moins de gêne possible, nous avons décidé qu'elle aureit lieu au moment du paiement de la gratification annuelle.

Le Comité Régional d'Entr'aide, qui a pris l'engagement formel de se dissoudre à l'issue de cette deuxième collecte, après avoir publié tous ses comptes et avoir utilisé tout l'argent versé, vous confirme qu'il a pris l'engagement de remettre 25 % de la collecte de décembre au Comité National, afin de l'aider à secourir les cheminots des autres Régions. Nous vous adressons, en conséquence, le plus pressant appel pour que votre deuxième effort soit digne du premier.

Cemarades Cheminots du Sud-Ouest, pensez à ceux qui souffrent, aux gosses qui n'ont plus de papa, eux veuves qui pleurent, à tous ceux que nous connaissions qui se désespèrent et qui seront heureux de voir qu'on ne les oublie pas. Nous comptons sur vous.

Merci, Camarades !

R. LIAUD et A. JACQUET, Administrateurs de la S.N.C.F. - L.LECLERCQ et M. PASQUIER, de la Fédération Nationale des Cheminots - P. CATHALA, de la Fédération des Cadres - E. VEYSSET, du Syndicat Professionnel d'Inspection et de Direction - A. CORNUT et H.GILLET, des Syndicats Chrétiens - P. LARROQUE et J. GUILLEMAIN, de l'Association des Anciens Combattants P.O. - MIDI - P. DELAUNAY et R. MAUGARS, de l'Union Fraternelle des Anciens Combattants P.O. - MIDI.



# APPEL

# DU COMITÉ RÉGIONAL D'ENTR'AIDE

en faveur des Cheminots de la Région prisonniers ainsi que des Veuves et Orphelins des cheminots du Sud-Ouest victimes de la guerre

La collecte effectuée à la fin du mois de novembre a produit une somme totale de 847.560 fr. 50, dont le détail sera publié à bref délai.

Ce résultat est très beau et fait honneur à l'esprit de solidarité des 71.000 cheminots de la Région du Sud-Ouest.

La collecte a permis à de grands amis du Chemin de fer de se révéler: des clients ont abandonné leurs primes pour déchargement de wagons le dimanche; des Comités de la Croix Rouge ont souscrit largement, afin de témoigner leur gratitude aux cheminots qui les ont aidés de si grand cœur pendant les mois héroïques.

Les sommes recueillies vont permettre l'envoi d'un colis de 3 kg 200 d'une valeur de plus de 100 francs à chacun des 4.420 camarades prisonniers de guerre (dont plus de 3.000 en Allemagne).

Tous ces colis sont en cours de confection; les 2.000 premiers vont partir avant le 25 décembre par l'un des trains Scapini, car le Comité a obtenu par ses démarches, du Service Central des Prisonniers de Guerre, l'autorisation d'expédier gratuitement par les trains Scapini les colis destinés à nos camarades prisonniers: cette autorisation est particulièrement précieuse étant donné qu'aucun prisonnier ne peut recevoir en décembre de colis par les voies normales.

D'autre part, le Comité fait remettre ces jours-ci, en votre nom, à 107 veuves et 116 orphelins de cheminots de la Région, morts pour la France, une somme globale de 272.000 francs à raison de 2.000 francs par veuve et de 500 francs par enfant à charge.

Vous le voyez, les sommes recueillies vont sans délai à ceux et à celles à qui elles sont destinées.

L'effort qui vient d'être fait est-il suffisant?

Le Comité d'entraide ne le pense pas et unanimement vous propose de faire une nouvelle collecte à la fin du mois de décembre, et vous demande d'assurer à cette collecte le même succès qu'à la collecte précédente.

Qu'est-ce, en effet, qu'un colis unique de 3 kg pour un homme qui souffre sans doute du froid et de la faim? Il faut le renouveler, surtout dans le cas où les familles viennent dire qu'elles n'ont pas le moyen de supporter la charge de tels envois.

Qu'est-ce également qu'un secours unique de 2.000 francs pour une veuve et de 500 francs pour un orphelin ?

Ne faut-il pas songer également aux familles de nos 173 camarades disparus depuis 6 mois ou plus, dont le sort nous angoisse davantage chaque jour.

Ne croyez-vous pas aussi que la sollicitude de notre corporation pourrait s'exercer vis-à-vis des prisonniers fils et gendres d'agents?

Enfin, ne faut-il pas accueillir des demandes navrantes qui nous arrivent de la part de retraités, de femmes d'auxiliaires, de parents d'apprentis ou d'agents tués, qui sont dans la détresse et qui demandent que nous venions à leur secours?

Pour soulager toutes ces situations angoissantes, un nouvel effort de solidarité est indispensable; nous sommes certains d'avance que le résultat en sera aussi bon qu'en novembre et que les cheminots de la Région apporteront volontiers une seconde fois leur obole.

Au nom de leurs camarades dans la détresse nous les remercions d'avance.

\* \*

Que personne ne soit froissé de voir circuler des listes nominatives : ces listes n'ont d'autre objet que de faciliter la collecte et ne sont nullement destinées à rendre obligatoire un geste qui doit demeurer libre et spontané.

Comme en novembre, la collecte de décembre est organisée en plein accord avec le "Comité National de Solidarité des Cheminots". Pour marquer la solidarité de l'ensemble des cheminots de la Région vis-à-vis de leurs camarades de certaines Régions de la Société Nationale des Chemins de Fer Français plus éprouvées par la guerre que la Région du Sud-Ouest, le Comité d'Entraide a décidé que le quart au moins du produit de la collecte de décembre serait mise à la disposition du Comité National. Le surplus des sommes sera utilisé dans un délai maximum de trois mois pour soulager les détresses connues sur notre propre région.

Nous vous demandons de vous associer aussi généreusement que possible à notre œuvre de solidarité cheminote qui, d'ores et déjà, connaît le plus grand succès.

LE COMITÉ RÉGIONAL D'ENTRAIDE,

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

REGION DU SUD-OUEST

# COMITE REGIONAL D'ENTR'AIDE EN FAVEUR

DES CHEMINOTS PRISONNIERS. DES VEUVES ET DES ORPHELINS,

Répartition faite le

On Foleans 2

- Monthegon 2 Lowes

Prive

Bordeaux

Periquer 2

Bodeaux 2 el; Central llesanos

DES CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

#### PROCES-VERBAL

de la Réunion du 16 décembre 1940

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

## Sont présents :

M.M. NERISSON (Comité National),
LECLERCQ (Fédération Nationale),
CATHALA (Cadres),
VEYSSET (S.P.I.D.),
GILLET (Syndicats Chrétiens), LARROQUE (Association des Anciens Combattants) GUILLEMAIN -----do----DELAUNAY (Union Fraternelle des Anciens Combattants).

Excusés : M.M. PASQUIER, CORNUT et GIRAUD.

I.- Sur une intervention de M. LECLERCO, relative au Procès-Verbal de la dernière réunion, M. le Président déclare au Comité ne voir aucune raison pour que les victimes de la guerre de la Région du Sud-Ouest ne soient pas traitées par le Comité National sur le même pied que celles des autres Régions. Au surplus, plusieurs membres du Comité d'Entr'aide font partie du C.N. et pourront intervenir.

# II .- Résultats de la collecte.

Une somme de 825.626 francs a été versée à la Reste 5 exemplanes l'Avis C - Comptabilité des Recettes Nº 11 - n'ont pas été dis pour bles - versement appliquées par de nombreuses gares dont les versements ne sont, de ce fait, pas encore comptabilisés. Il n'est donc pas possible, avant un certain délai, de con-naître exactement le montant réel de la collecte de novembre.

# III .- Envoi de colis.

Un atelier a été organisé dans les locaux des Religieuses, 112, rue du Chevaleret, pour la confection rapide des colis destinés aux prisonniers.

1+1 a Ph 1: Dauttae 1

Grâce à l'aide précieuse des Services de l'Economat et, en particulier, à l'action compétente et énergique de leur chef, M. HOLOYE, les articles et le matériel nécessaires à ces colis ont été spécialement acquis ces jours derniers aux meilleures conditions possibles de prix et de qualité.

## . Chaque colis comprendra :

- 1 paquet de tabac et 1 paquet de cigarettes;

- 1 boîte de dattes;

- 2 boîtes de rillettes; - 2 boîtes de pâté de foie; - 1 boîte de hoeuf en daube;

- 4 paquets de biscuits;

- 1 tablette de 250 grammes de chocolat; - 1 lainage ou un jeu de cartes à jouer.

Les lainages sont confectionnés par des femmes et filles de cheminots de Paris, Tours et Bordeaux.

Une Commission composée de :

Mme CORDIER, Employée principale au Service Régional V.B., M.M.PASQUELOT, Cuvrier à l'Entretien de Paris, SEGUIN, Homme d'équipe à Paris-Ivry, MOUCHARD, Chef de train à Paris,

s'occupe activement de la confection matérielle des colis.

Le déploiement de ces bonnes volontés actives, va ainsi permettre l'expédition, par les trains Scapini de Noel, de tous les colis destinés aux 1.500 prisonniers internés dans ceux des camps d'Allemagne que ces trains doivent desservir.

Ces camps sont les suivants :

Stalag VII A et B - VIII A et C - IX A, B et C - X A, B, C - XI A et B - XII A, B, C, D - XIII A, B, C - XVII A et B XX A et B - XXI A et B.

Oflag: VIII A C, E, F. G, H, J - X B, C - XI A - XII B - XIII A et B - XVII A - XVIII A et C - XX A et B - XXI A et B · III A - IV B et C - VI B et C.

En outre, le Service Français des Prisonniers de guerre chargé, de l'organisation des trains Scapini a bien voulu donner l'autorisation de faire enlever par ces mêmes trains tous les colis qui lui seront remis avant la date limite fixée et qui sont destinés aux autres camps allemands non désignés ci-dessus.

Les mesures prises permettent de penser que de nombreux colis pourront ainsi partir, en sus de ceux qui intéressent les amps énumérés plus haut.

Il est bien entendu d'ailleurs que l'apport des colis du Comité Régional d'Entraide ne diminuera en rien le contingent normal des trains Scapini auquel ils s'ajoutent simplement:

Les colis destinés aux camps de France et de Belgique, et ceux pour l'Allemagne qui n'auront pu être expédiés par les trains Scapini partiront dès le début de janvier 1941, lorsque l'interdiction d'envoi des colis sera levée.

Il a été prescrit aux Comités d'Arrondissement et, par eux, aux Cheîs d'établissement, d'informer par lettre les familles des prisonniers de l'envoi des colis par les trains Scapini. Certaines de ces lettres ne pourront pas être envoyées dans les conditions fixées lorsque les destinataires sont séparés de l'établissement par la ligne de démarcation. Les Comités d'Arrondissement donneront au Comité Régional les adresses des familles dont il s'agit; ce Comité se chargera de faire le nécessaire.

# IV .- Secours en espèces.

a) Le Comité décide qu'il sera versé, au ler janvier 1941, une somme de 2.000 francs à chaque veuve d'agent de la Région tombé du fait de la guerre, et que cette somme sera majorée de 500 francs pour chaque enfant à charge, c'est-à-dire ouvrant doit aux allocations familiales. Les modalités de ces paiements ferent l'objet d'instructions très prochaines aux Comités d'Arrondissement.

Le Comité Régional se réserve d'examiner, par cas d'espèce, l'opportunité à augmenter sensiblement ce premier versement, s'il y a lieu, grâce au produit de la collecte de décembre;

- b) le Comité a également l'intention de consacrer une part importante des sommes disponibles des deux collectes aux familles nécessiteuses, victimes de la guerre, appartenant aux catégories ci-après:
  - veuves et orphelins des auxiliaires permanents ou semi-permanents;
  - ascendants, retraités ou étrangers au chemin de fer, d'agents tués à l'ennemi;
  - familles des apprentis tués à l'ennemi;
  - famille des agents disparus.

Les décisions seront prises sur examen de dossiers que les Comités d'Arrondissement établiront pour chaque cas et feront parvenir au Comité Régional.

Les Comités d'Arrondissement sont d'ores et déjà invités à rechercher soigneusement les situations de l'espèce, à procéder d'urgence aux enquêtes nécessaires, et à les signaler, au plus tôt, avec leurs propositions motivées, au Comité Régional.

Il reste entendu, d'ailleurs, que les indications qui précèdent ne sont pas limitatives et que le Comité Régional examinera avec le plus grand soin toutes les infortunes qui lui seront signalées, Mais il tient à préciser

....

que son action ne s'étend pas à la réparation de dégâts matériels subis, du fait de la guerre, par les immeubles, le mobilier et les biens personnels des agents.

# V .- Collecte de décembre.

Il est décidé de procéder, fin décembre, à une nouvelle collecte à l'occasion de la mise en paiement des gratifications de fin d'année. Le produit de cette collecte servira à parfaire les secours déjà accordés sur la collecte de novembre :

- envoi d'un deuxième colis aux prisonniers lorsque les familles ne sont pas en état de supporter la charge de tels envois;
- allocations complémentaires aux veuves et orphelins d'agents particulièrement méritants;
- allocations aux familles visées en b), § IV, ci-dessus.

Le Comité espère qu'une fois encore tous feront leur devoir de solidarité et que les quelques établissements dans lesquels l'appel de novembre a été le moins entendu se distingueront particulièrement en décembre.

Les listes de souscription relatives à la collecte de décembre seront immédiatement adressées aux Présidents des Comités d'Arrondissement, à charge pour ceux-ci de répartir et de faire dresser les listes, exactement dans les mêmes conditions que pour la collecte de novembre.

La date de la collecte de décembre sera celle du paiement de la gratification de fin d'année.

Il est rappelé aux Chefs de gare chargés de l'encaissement des souscriptions qu'ils ont à se conformer strictement aux dispositions de l'Avis C - Comptabilité des Recettes nº 11 - du 18 novembre 1940, et qu'ils doivent respecter les instructions contenues dans ce document, notamment en ce qui concerne l'envoi des pièces comptables.

Il a été signalé au Comité Régional que certains agents, et même certains Services à petit effectif, n'ont pas figuré sur les listes de novembre. Le Comité Régional demande que ces omissions ne se reproduisent pas en décembre.

M. le Président lit le projet du texte de l'appel au personnel pour la collecte de décembre. Après échange de vues, il est décidé que la mise au point de ce texte sera faite à la prochaine séance du Comité, le mercredi 18 décembre 1940, à 14 heures 15.

VI.- Le Comité se réunira le mercredi 18 décembre, à 14 h. 15, 112, rue du Chevaleret, pour y recevoir M. le

....

Directeur de l'Exploitation et M.M. les Chefs des Services, auxquels il montrera l'organisation de la confection des colis.

A l'issue de cette visite, le Comité se réunire 1, Place Valhubert, en séance extraordinaire.

LE PRESIDENT,

J. DUPIN .-

LE SECRETAIRE,

P. CATHALA .-

REGION DU SUD-OUEST

COMITE NATIONALE D'ENTR'AIDE EN FAVEUR
DES CHEMINOTS PRISONNIERS, des VEUVES et des ORPHELINS,
des CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE

PROCES-VERBAL de la Réunion du 18 décembre 1940

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

Sont présents :

M.M. NERISSON (Comité National),
LECLERCQ (Fédération Nationale),
CATHATA (Cadres),
VEYSSET (S.P.I.D.),
CORNUT & Syndicats Chrétiens)
LARROQUE (Association des Anciens Combattants),
GUILLEMAIN
DELAUNAY (Union Fraternelle des Anciens Combattants),
MAUGARS,

Excusés : M.M. PASQUIER et GIRAUD.

I - Le Comité d'Entr'aide reçoit, à 14 h. 15, rue du Chevaleret, N° II2, M. le Directeur de l'Exploitation de la Région et M.M. les Chefs de Service, qui assistent à la confection des colis.

M. le Directeur, en termes émus, remercie le Comité et tous ceux qui collaborent à l'oeuvre. Il marque particulièrement sa satisfaction de voir les colis se conditionner à la cadence de 500 par jour.

- Les dispositions sont prises en vue du chargement très prochain des colis devant partir par les trains Scapini.

II - Le Comité se réunit ensuite à 15 h. 30, l, Place Valhubert.

M. le Président y lit le projet d'appel, qui est adopté, à l'unanimité.

Au nom de quelques membres du Comité, M. CATHALA donne lecture d'un autre appel qui ne doit être signé que des membres des Associations adhérentes au Comité. Cet appel est également adopté à l'unanimité. M.M. JACQUET et LIAUD, administrateurs de la S.N.C.F. et membres du Comité ont fait connaître à l'issue de la séance qu'ils signeraient cet appel. d'honneur,

III - Prochaine séance, le lundi 23 décembre, à 16 heures 37.

LE PRESIDENT, J. DUPIN.- LE SECRETAIRE, P. CATHALA.- S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

#### CO. ITE REGIONAL D'ENTRAIDE

des heminots prisonniers, des Veuves et des orphelins des cheminots victimes de la guerre

#### PROCES - VERBAL

de la Réunion du 23 décembre 1940

La séance est ouverte à 16 h 30 sous la présidence de m. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président

Sun présents :

CORNUT et GILLET (Syndicats Chrétiens) LankOQUE et GUILLEMAIN (anciens Combattants) DELAUNAY et MAUGARS (Union Fraternelle)

Excusés :

MERISSON, VEYSSET, PASQUIER et GIRAUD.

l.- Par un regrettable c nours de circonstances, auquel la direction de la Région et le Comité d'Entraide sont totalement étrangers, l'appel du Comité National et les deux appels du Comité d'Entraide ont été distribués par le même courrier dans cartains services. Des instructions ont été données pour surseoir de quelques jours à la distribution de l'appel du Comité National, qui ne peut présentement que porter la confusion dans les esprits. Au surplus, il est rappelé que 25 % du produit de la collecte de décembre du comité Régional reviendra au Comité National.

II.- Le montant de la collecte de novembre est définitivement arrêté le 19 décembre à 847.560 francs. Le surplus enregistré depuis cette date (environ 10.000 Frs) sora reporté sur la collecte de décembre.

III: A la date du 22 décembre, 1539 colis ont été chargés dans 2 wagons du train SCAPINI. La confection et l'expédition des colis continue.

Le C mité unanime, adresse ses plus vifs remerciements aux personnes de bonne volonté qui ont bien voulu tricoter des écharpes et des chaussettes, ainsi qu'à cellesqui continuent la confection des colis à la cadence de 400 par jour.

dy

Un lut de 300 chandails a été acheté à bon compte à Orléans et a été réparti dans les colis . M. le Président s'informera auprès des services de récupération de l'armée si d'autres chandails peuvent être achetés.

IV.- Les paiements des premiers secours (2.000 Frs par veuve, 500 francs par enfant à charge) auront lieu dans la première quinzaine de janvier. La liste desveuves et orphelins est à peu près définitivement établie.

Des bons de caisse seront adressés par l'intermédiaire des Comités d'Arrondissement aux Chefs d'Etablissement des agents décédés. Si la veuve est restée à proximité du lieu où travaillait son mari, la somme lui sera remise par le Chef d'établissement d'attache du mari en présence de quelques camarades de celuici et d'un représentant du Comité local.

si la veuve s'est retirée loin du lieu où travaillait son mari, le Comité local fera connaître d'urgence son adresse actuelle. La remise de secours aura lieu par les soins du Comité d'Arrondissement le plus procheet, en cas d'impossibilité, par mandat à la diligence du Comité Régional.

Des instructions ultérieures seront données pour l'établissement des bons de caisse. M. VEYSSET est habilité à ce sujet auprès des Services Financiers pour mettre la question au point.

V.- L'Union des Sindicats du Sud-Ouest a donné une somme de 1.000 francs pour la collecte de décembre.

Le Comité agresse à l'Union ses plus vifs remerciements.

VI. Une démarche sera faite en vue d'obtenir que des étiquettes spéciales soient apposées sur les wagens afin de faciliter un bon acheminement de la part des cheminots allemands.

VII. - Au cours de la visite de M. le Directeur à l'Atelier de confection des colis, un certain nombre de photographies unt été prises.

Jne collection type comprenant les 5 ou 6 meilleurs clichés sera établie. Chaque Comité d'Arrondissement recevra 3 exemplaires de chaque collection, à charge pour lui de les faire afficher et diffuser.

Prochaine séance le lundi 30 décembre à 14 h 30.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

J. DUPIN

P. CATHALA

137

many

adonateurs,

# COMITE REGIONAL D'ENTRAIDE

LANTEV

des cheminots prisonniers, des veuves et des orphelins

des cheminots victimes de la guerre

a reunion du 30 décembre 1940 resound fill daysking PROCES-VERBAL -:-:-:-:-:

-:-:-:-:-:-

SIECIERCO, VEYSSET et LARROQUE. CORNUT, CILLET, CUILLEMAIN, DELAUNAY et MAUGARS. Excusés MM. PASQUIER, Ingenieur en Chef, Président. Sont présents : MM. NERISSON, CATHALA, La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. DUPIN,

a donné 200 f. De vifs remerciements sont adressés a ces généreux An. LARROQUE a versé 500 f. Mme VEYRIERES, assistante sociale principale, (en deux versements), au nem de l'Association des Anciens Combattants, I - Au nom des Syndicats Chrétiens, M. CORNUT a remis 750 f.

sauros tros sassalba prisonniers internés en Allemagne, en Belgique et en Italie dont les collas sont expédités ou prêts a l'être pour la totalité de ceux de nos ailos sont terminés et prêts à partir pour les autres camps, Au total, 3212 énumérés dans le procès-verbal du 16 décembre. Un nombre égal de colls dans le 2º train Scapini, desservant la totalité des camps d'Allemagne Senvois de colis aux prisonnièrs. Un total de 1539 colis a été chargé II - M. CATHALA rend compte au Comité de l'état actuel des

et afresses des cheminots internés en Suisse s'il y en a. smon sel etimes and directement au Comité les noms complètes sera d'ailleurs adressée aux Comités d'Arrondissements, qui ble les adresses exactes des prisonniers. Une liste de 36 adresses in-Services sur la nécessité de lui fournir aussi complètement que possicules de 94 ¿ entre eux sont connus. Le Comité insiste donc suprès des . France, le Comité attire l'attention sur le fait que seuls les matri-En ce qui concerne les 954 prisonniers internés en

commandé aux Comités locaux d'adresser des propositions motivées au Comité régional, par l'intermédiaire des Comités d'Arrondissement, et résultats de la collecte de décembre, mais l'ores et déja il est reagenta, etc... L'importance et le nombre de ces envois dépendra des ser des colis a des fils ou gendres d'agents, a des maris de femmes-III - Le Comité a déja fait connaître son intention d'adres-



en indiquant bien les adresses complètes des prisonniers en cause.

IV - En dehors des cas types qui ont été définis pour les secours aux veuves et orphelins d'agents du cadre permanent, le Comité régional d'entraide a également l'intention de s'occuper de cas dignes d'intérêt qui ne peuvent être exactement délimités (par exemple : veuves d'auxiliaires permanents ou semi-permanents. cas spéciaux où le secours pourrait être augmenté en raison de circonstances exceptionnelles, femmes-agents devenues veuves, etc ... ). A cet effet, il est demandé aux Comités locaux de faire parvenir leurs propositions aux Comités d'Arrondissements. Ceux-ci les adresseront au Comité Régional. Ces envois seront faits par cas d'espèce sous chemise réglementaire de "proposition de secours non renouvelable" (du modèle Ac I-7132 i) portant outre les indications utiles, la mention "Comité régional d'entraide", inscrite a l'encre rouge et très visible. De cette façon, il ne pourra y avoir aucune confusion avec les demandes de secours, prêts ou avances adressés à la Région par la voie hiérarchique. Les demandes du ressort du Comité d'entraide seront directement adressées au Secrétaire du Comité, 1. place Valhubert (porte 17, 2º étage).

V - Les propositions visées aux §§ III et IV ci-dessus seront envoyées par les Comités locaux et d'Arrondissement au fur et à mesure de leur établissement.

Chaque envoi des Comités d'Arrondissement au Comité Régional sera fait sur bordereau, les dossiers individuels étant groupés par rubriques. Les principales de ces rubriques sont :

l°- Femmes-agents dont le mari étranger à la S.N.C.F. est mert du fait de la guerre (Donner l'adresse très exacte de la veuve).

2°- Auxiliaires permanents cu semi-permanents dont le mari est mort du fait de la guerre.

(Indiquer l'adresse très exacte de la veuve, les charges de famille et le temps passé par l'auxiliaire au service de la Région).

3°- Femmes-agents dont le mari est prisonnier (adresse exacte du mari et de la femme).

4° Fils de cheminots ou de retraités prisonniers (nom, prénom, qualité, matricule, adresse).

5°- Gendres d'agents prisonniers (mêmes indications).

60- Orphelins dont le père agent est prisonnier (propositions pour secours et adresse de l'orphelin).

7°- Ex-mineurs cuvriers prisonniers (ncm, préncm, matricule, adresse). etc...



VI - Des instructions seront dennées à très bref délai au sujet du paiement des allocations aux veuves et orphelins d'agents du cadre permanent.

VII-Les Comités d'Arrondissement enverront dans le plus bref délai au Comité régional un état récapitulatif de la collecte de novembre. Les sommes encaissées seront groupées par chaque Comité d'Arrendissement par Service (EX - MT - VB). En outre, on fera ressertir les résultats obtenus dans les principaux établissements (grandes gares, dépôts importants, ateliers, entretiens importants).

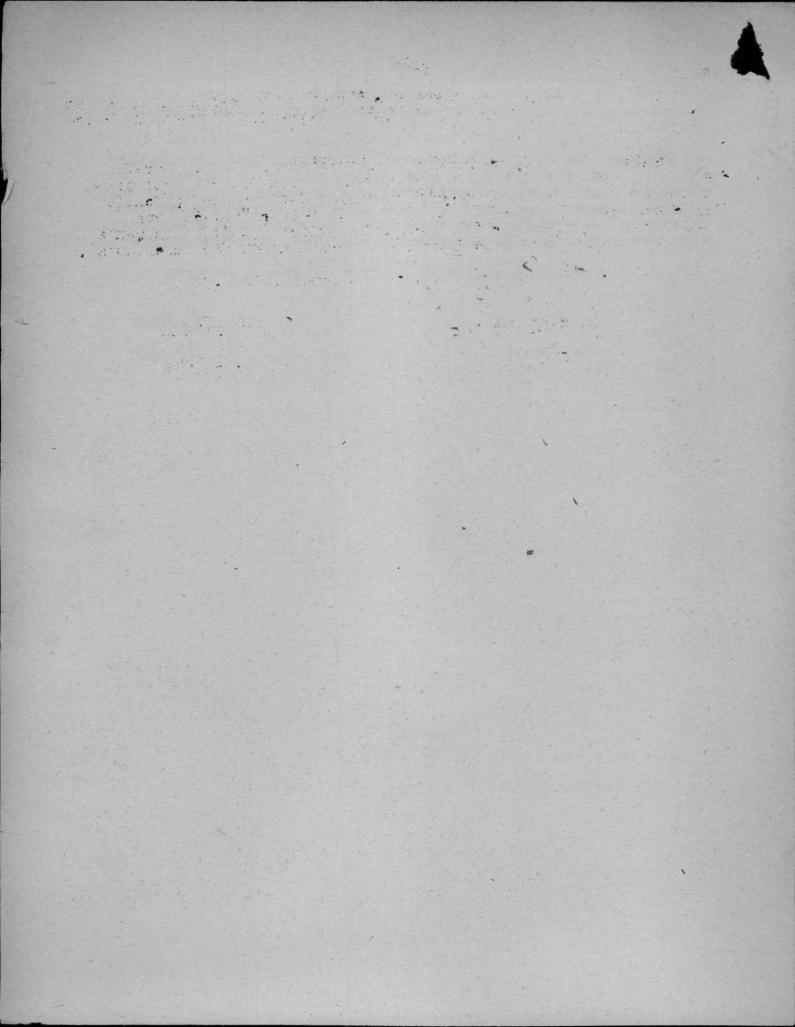
VIII - Prochaine séance le lundi 6 janvier a 16 h.30

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

J. DUPIN

P. CATHALA



XVIII 80

REGION SUD-OUEST

COMITE REGIONAL d'ENTRAIDE EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE.

Please 3 BUREAU DIV.

EXPEDIE LE de 13 JANV 1941

PROCES-VERBAL de la Régnion du 6 janvier 1941

La séance est ouverte à 16<sup>h</sup>30 sous la pésidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

Sont présents : M.M. LECLERCQ, CATHALA, VEYSSET, CORNUT, LARROQUE, GUILLEMAIN, DELAUNAY, MAUGARS

Excusés : M.M. NERISSON, PASQUIER et GILLET.

I - M. VEYSSET, trésorier du Comité a fait une démarche auprès des Services Financiers de la S.N.C.F. pour mettre au point le mode de paiement des secours alloués aux veuves et orphelins de guerre.

Il a été entendu que la Comptabilité Générale de la S.N.C.F. établirait les mandats sur les indications qui lui seront fournies par le Comité Régional.

Les mandats seront adressés directement aux Chefs de service locaux intéressés et seront accompagnés d'une lettre contenant les instructions de détail pour le paiement des sommes.

Pour des motifs d'ordre comptable, le paiement qui avait été primitivement prévu à domicile, sera effectué, toutes les fois que cela sera possible, dans les gares mêmes, à la résidence des familles intéressées.

II - L'envoi des colis aux prisonniers est désormais soumis à une nouvelle réglementation que la presse a publiée et que le Service FRançais des Rrisonniers de Guerre a portée à la connaissance du Comité. Cette réglementation est la suivante :

"L'augmentation exorbitante du nombre des lettres, des "cartes et des colis destinés aux prisonniers de guerre retarde "beaucoup la distribution. Pour accélérer le trafic postal, les "mesures suivantes ont été prises et devront être observées à "partir du ler janvier 1941:

"lo- Les lettres et les cartes destinées aux prisonniers de " guerre ne pourront être écrites que sur des formulaires spé-" ciaux qui seront envoyés par le prisonnier lui-même à sa famille.

018

opin what I

- \* 20- Les colis ne pourront être expédiés aux prisonniers \* qu'après avoir été munis de l'étiquette-adresse qui sera en-" voyée aux familles par le prisonnier.
- "3°- Tout envoi postal qui arrivera après le ler janvier et qui n'aura pas été envoyé selon les instructions ci-dessus ne sera plus remis aux prisonniers de guerre".

Le Comité régional a eu toutefois l'assurance que les colis adressés à tous les prisonniers internés en Allemagne celis qui ont été remis aux trains Scapini, ne sont pas soumis à cette réglementation et seront remis aux destinataires. Mais il n'en va pas de même des colis destinés aux prisonniers internés en France. D'ailleurs, d'après de récents renseignements, la grosse majorité de ces prisonniers viendrait d'être transférée en Allemagne et leurs nouvelles adresses ne sont pas encore connues.

En conséquence, le Comité a adopté les mesures suivantes en ce qui concerne ces colis :

Une lettre sera adressée à chacune des familles des prisonniers des camps français, leur demandant de faire parvenir au Comité Régional une des étiquettes spéciales visées au 2°de la note citée ci-dessus, lorsque ces étiquettes leur seront parvenues.

Le Comité Régional assurera lui-même l'expédition de ces colis au fur et à mesure de la réception des étiquettes dont il s'agit.

Il est demandé aux Comités d'Arrondissement de diffuser largement les dispositions du présent paragraphe, qui intéressent toutes les familles de prisonniers.

III- M. le Président donne connaissance des premiers renseignements reçus sur la collecte de décembre. Celle-ci s'annonce favorable bien que, cependant, son montant semble devoir demeurer inférieur à celui de la collecte de novembre.

La date de la clôture de la collecte de décembre n'est pas encore fixée. En conséquence, les receveurs et les gares continueront, jusqu'à nouvel ordre, à accepter les versements même individuels. Les receveurs seront priés de bien vouloir poursuivre leurs opérations jusqu'à ce que tous les agents aient bien été touchés.

La prochaine séance aura lieu le <u>Vendredi 17 janvier</u> à 14 h. 30.

LE PRESIDENT J. DUPIN LE SECRETAIRE P. CATHALA

LANDY

RECION DO SUD-OUEST

DES CHEMINOLS AICLIMES DE IN COERHE DES CHEMINOTS PRISONNIERS, DES VEUVES ET DES ORPHELINS COMITE REGIONAL D'ENTRAIDE EN FAVEUR

de la réunion du 17 Janvier 1941 PROCES - VERBAL

Ingénieur en Chef, Président. La séance est ouverte à 14n30 sous la présidence de M. DUPIN

CORNUT, GILLET, LARROQUE et GUILLE AIN. Sont présents M. M. NERISSON, LECLERCQ, CATHALA, VEYSEET,

Excusés: II. II. PASQUIER, DELAUNAY, MAUGARS.

I - Résultat des collectes -

L'ensemble des deux collectes a déjà dépassé à la date citante de la collecte n'a pas encore été prise en compte. de la collecte de décembre qui, à la date du 17 janvier, donne un total de 387.271 Fra 90. Il est probable qu'une partie imporpar congé, il n'est pas encore possible de chiffrer le résultat faits aux Caisses des gares, en raison de nombreuses absences Un certain retard ayant été apporté dans les versements

dessus, la somme de l. 200.000 Frs.

Le Comité Régional d'Entraide, qui a reçu les chiffres défi-II - Remarques sur les collectes -

14 Frs 50 par agent. C'est un résultat magnifique qu'on devait somme totale de 68.636 Frs, ce qui fait ressortir une moyenne de sur un effectif total de 4,914 agents, une agents ont verse, Il ressort, en effet, des chiffres enregistrés, que 4.711 reasort, ses plus vives félicitations pour les résultats obtenus. 25 JAW Rdresse à ce Comité d'Arrondissement et aux Comités locaux de son nififs du 8º Arrondissement (Tarbes) pour la collecte de Novembre,

et aux cotisants de ce comité. citer en exemple et qui fait le plus grand honneur aux animateurs

- esuoluoT eb etimoD ub noitisogor - III

Premier Président GUERIN, Président du Secours National à obtenu d'excellents résultats, signale l'offre faite par M. le Le Comité d'Arrondissement de Toulouse, qui a également



# X - Versement au Comité National de Sulidarité des Cheminots

Bien qu'il soit encore impossible de fixer la somme à verser finalement au Comité National, le Comité Régional d'entraide décide de lui verser immédiatement un acompte de 100.000 Francs.

# XI - Situation financiere -

Elle est à ce jour la suivante:

1) Sommes mandatées à des veuves et orphelins .... 251.500 00
2) Confection de colis pour les prisonniers ..... 450.023,50
(fournitures de l'Economat: 394.933 70;
tabac: 40.500 Frs,00; Cartes à jouer: 9.700 00;
divers: 4.889 Frs 80).

Débours actuel ..... 701.523 ,50

couverts par une provision de 750.000 Frs constituée aux Services Financiers de la S.N.U.F. à valoir sur les résultats de

la collecte de Novembre.

Ce dernier chiffre ne représente d'ailleurs en aucune façon le montant total des collectes. D'importants encaissements sont en cours, d'autres, effectués par les gares, ne sont pas encore virés à la Comptabilité Générale, mais ces encaissements entreront en compte dans les résultats définitifs qui seront publiés en temps Opportun.

XII - La prochaine séance aura lieu le vendredi 24 janvier, à 14 h 30.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LE SORIER

J. DUPIN P. CATHALA

E. VEYESET

rachon

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

COMITE REGIONAL D'ENTRAIDE EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS, DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHELINOTS VICTIMES DE LA GUERRE

> PROCES - VERBAL de la réunion du 24 janvier 1941

La séance est ouverte a 14h.30 sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

Sont présents : M.M. NERISSON, VEYSSET, CORNUT, GILLET, MAUGARS, LARROQUE et GUILLEMAIN. Wellt AS 37.41.

Excusés : M M CATHALA, PASQUIER, LECLERCQ et DLLAUNAY.

Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 1941 est adopté a l'unanimité ; toutefois M. VEYSSET, Trésorier du Comité Régional d'Entraide, fait remarquer que Mme Vve HUSS, habitant dans le département du Bas-Rhin, il convient de surseoir au versement de l'allocation prévue au dernier alinéa du paragraphe VII de ce procès-verbal. Le Comité se déclare d'accord ; on attendra que ce paiement soit possible.

# I - Résultat des collectes.-

Le retard apporté dans les versements aux caisses des gares, et notamment a celle de Paris, ne permet pas encore de chiffrer exactement le montant total des collectes du Comité Régional d'Entraide; le chiffre officiel connu la 24 janvier 1941 est de : 1.252.938f,15.

Les versements de la collecte de décembre 1940 devront obligatoirement être faits le 31 janvier 1941 au plus tard et la collecte sera définitivement close le 15 février suivant.

# II - Remarques sur les collectes.-

Les instructions données par le Comité Régional d'Entraide et consignées dans les procès-verbaux de ce Comité ne sont pas toujours respectées ; M. le Directeur va d'ailleurs rappeler ces instructions aux Présidents des Comités d'Arrondissement.

# III - Confection des colis.-

La situation actuelle est la suivante :

COTTO	EXPERTER	16 54 19	e du 17 janvier nvier 1941 expédiés		3.229 75 945
				Total.	1 210

Les 75 colis expédiés le 24 janvier 1941 complètent les envois de colis a tous les cheminots prisonniers de la Région du Sud-Ouest dont la présence dans les camps allemands nous a été signalée en temps opportun.

Il est rappelé qu'il reste encore de la laine en quantité suffisante (340 kgs) pour tricoter de nombreux articles et l'hiver n'est pas terminé; 90 objets tricotés ont été remis au Comité Régional d'Entraide depuis l'arrêt de la confection des colis; 300 nouveaux chandails, provenant d'Orléans, ont été achetés.

#### IV - Conditions d'envoi des colis.-

Des renseignements que nous possédons, les prisonniers incarcérés dans les "fronstalag" sont dirigés de la France ou de la Belgique vers l'Allemagne; on attendra donc des renseignements complémentaires avant d'envoyer les colis actuellement préparés.

> V - Propositions en faveur des prisonniers fils de retraités, maris de femmes-agents, ex-mineurs, etc...

Le Comité Régional d'Entraide a examiné des cas spéciaux.

VI - Paiement des allocations aux veuves et aux orphelins. - Cas des veufs tués a l'ennemi. -

Le montant des secours aux veuves et aux orphelins effectivement mandatés est de 286.500 frs.

Les fondations a effectuer en faveur des orphelins de père et de mère dont le père est décédé a l'occasion des opérations de guerre sont actuellement a l'étude avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

VII - Divers .-

Un album contenant des agrandissements photographiques des principales vues du stand de confection des colis a été remis à M. le Directeur.

En cas d'absence de M. DUPIN, Président du Comité Régional d'Entraide, la présidence par intérim du Comité sera assurée par M. NERISSON.

A la demande de M. le Directeur des démarches sont actuellement faites pour essayer de se procurer des semelles en caoutchouc destinées à l'entretien des chaussures de nos prisonniers. Ces démarches s'avèrent, pour le moment, infructueuses.

La prochaine réunion aura lieu le 7 février 1941 a 14h.30.

LE PRESIDENT,

J. DUPIN

LE SECRETAIRE P.I.,

J. GUILLEMAIN

S.N.C.2.

Région du SUD-CUEST

Matériel et Tr ction

As 31-41

A AFFICHER

Paris, le 5 février 1941

TRGENT/

ENVOI DE COLIS AUX CHEMINCOS
PRISONNIERS DE GUERRE

A la suite des appels adressés aux agents en décembre 1940, un grand nombre de vêtements de laine out été confectionnés et remis au Comité d'Entriaide de la Résion pour être envoyés à nos prisonniers de guerre.

A la date du 24 janvier dernier 3304 colis divers evaient déjà été expédiés.

Ce résultat est le témoignage des nombrouses bonnes volontés qui se sont manifestées pour que nos prisonniers ne souffrent pas trop du froid.

La rigueur de la température, nos dis chibilités en laine d'autre part, exigent que ce résultat soit amplifié.

En conséquence, nous faisons un nouvel appel auprès du personnel pour lui demander de continuer son effort de solidarité envers nos cheminots prisonniers.

Il n'est pas douteux que cet appel ser une fois de plus entendu.

Pour obtenir la laine nécessaire les indications utiles ont été données par mes lettres As 368-40 et 394-40 des 11 et 20 décembre 1940.

LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION CARDON S.N.J. ..

Région du SUD-CUEST

Paris, le 5 févri r 1941

Matériel et Troction

As 31-41

URGENT/

A AFFICHER

Den Ph

ENVOI DE COLIS AUX CHEMINCOS

PRISONNIERS DE GUERRE

A la suite des appels adressés aux agents en décembre 1940, un grand nombre de vêtements de laine ont été confectionnés et remis au Comité d'Entr'aide de la Réjion pour être envoyés à nos prisonniers de guerre.

A la date du 24 janvier dernier 3304 colis divers evaient déjà été expédiés.

Ce résultat est le témoignage des nombrouses bonnes volontés qui se sont manifestées pour que nos risonniers ne souffrent pas trop du froid.

La rigueur de la température, nos dis chibilités en laine d'autre part, exigent que ce résultat soit amplifié.

En conséquence, nous faisons un nouvel appel auprès du personnel pour lui demander de continuer son effort de solidarité envers nos cheminots prisonniers.

Il n'est pas douteux que cet appel ser une fois de plus entendu.

Pour obtenir la laine nécessaire les indications utiles ont été données par mes lettres As 368-40 et 394-40 des , 11 et 20 décembre 1940.

LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION CARDON

clarer

BUREAU DU PERSONNEL

EXPEDIÉ LE

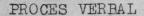
17 FEV 1941

3 ex

S.N.C.F.

Région du SUD-OUEST

COMITE REGIONAL D'ENTRAIDE EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE



de la réunion du 7 février 1941

La séance est ouverte à 14h 30 sous la présidence de M.DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

Sont présents: M.M.NERISSON, LECLERCQ, CATHALA, VEYSSET, CORNUT, GILLET, LARROQUE, GUILLEMAIN, DELAUNAY et MAUGARS.

Excusé: M.PASQUIER.

## I - Situation financière -

A la date du 6 février 1941, la situation financière du "Comité Régional d'Entraide" de la Région du Sud-Ouest se présente comme suit :

#### A - Dépenses :

- 1) sommes mandatées au profit de veuves et orphelins de cheminots victimes de la guerre..... 295.548<sup>f</sup>
- 2) Confection de colis pour prisonniers de guerre..... 455.863<sup>f</sup>50

(fournitures de l'Economat 394.933<sup>f</sup>70 tabac 40.500 frs, cartes à jouer 9.700 frs divers 10.729 frs 80).

Débours actuel:..... 851.411 f50

A Reporter 3

ébours actuel:

. . . . .

B - Recettes ..

Montant de la collecte de novembre......847.560<sup>f</sup>50 Encaissements au 6 février sur la collecte de décembre.................438.761.60

## II - Statistique des collectes -

M.CATHALA poursuit la mise au point des renseignements qui lui parviennent des divers Comités d'Arrondissement concernant les deux collectes. Il dressera un tableau récapitulatif, cquel servira de base au compte-rendu d'ensemble qui sera ultérieurement publié.

# III - Versements au Comité National et au Secours National-

Le Comité, estimant que les cheminots du Sud-Ouest ne peuvent se désintéresser ni de l'ensemble de la S.N.C.F., ni de l'ensemble du Pays, décide:

a) de verser une somme de 25.000 frs au Secours National.

Ce versement tient compte du fait que les Services Officiels d'Entraide ont facilité dans une très large mesure l'envoi par trains Scapini de colis aux prisonniers de la Région. Il s'inspire en outre de l'aide que le Secours National a déjà accordée à nombre de cheminots victimes de la guerre.

D) de compléter le versement déjà fait au Comité National par un second acompte de 25.000 frs.

# IV - Emploi du solde des collectes -

Il est actuellement très difficile de donner une destination définitive au solde des collectes. Seule la centralisation des renseignements et propositions venant des Comités d'Arrondissement, relativement aux prisonniers fils ou gendres d'agents, maris de femmes-agents, etc... ainsi qu'aux diverses infortunes à secourir permettra de fixer le quantum des secours à accorder.

M:GUILLEMAIN centralisera les propositions de secours et les présentera au Comité.

# V - Golis expédiés -

Le Secrétariat du Comité commence à recevoir d'Allemagne des accusés de réception pour l'envoi des colis. Ces accusés de réception sont accompagnés de remerciements très vifs qui indiquent tous combien les colis reçus ont été appréciés, matériellement et moralement.

Quelques-uns de ces accusés de réception sont parvenus au Comité par l'intermédiaire des chefs locaux des prisonniers.

Le Comité demande à tous ceux qui auront l'occasion de recevoir un avis de réception d'un colisade vouloir bien le faire connaître, dans le plus bref délai possible, à M.CATHALA, Inspecteur Divisionnaire, Service de la Voie, Place Valhubert, afin de permettre un pointage.

### VI- Circulaire aux Présidents des Comités d'Arrondissement -

Le Comité décide l'envoi d'une nouvelle circulaire aux Présidents des Comités d'Arrondissement en vue de prévenir les familles et les agents de l'envoi des colis aux prisonniers et de la remise des secours aux veuves et orphelins.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 14 février à 14h 30.

LE PRESIDENT.

LE SECRETAIRE,

LE TRESORIER,

J. DUPIN

P. CATHALA

E. VEYSSET

RECTON DU SUD-OUEST

COMITE REGIONAL D'ENTHAIDE

DES AFAAES EL DES OBBHFIINS DES CHEMINOLS EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS

VICTIMES DE LA GUELRE

-:-:-

PROCES-VERBLD

12 Réunion du 14 février 1941

25 FEV 1941 ge 334 KOS 6 38 AO AY 38 AB

de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président. La séance est ouverte à 14 h.30 sous la présidence

Sont présents : MM. LECLERGO, CATHALA, VEYSSET, COHNUT, GILLET, LAFLOQUE, GUILLEMAIN, DELAUNAY, MAUGARS.

Excusés : NM. MERISSON, PASQUIER.

I - Résultata des collectes -

été précédemment arrêté. 821.952 fr.95 au lieu de 847.560 fr.50, chiffre qui avait de la collecte de novembre est définitivement fixé à les chiffres des collectes de novembre et de décembre, le total En raison de redressements comptables opérés entre

- dironlaires aux Présidents des Comites d'Arrondissement - II

ce jour. été mises su point et partiront en même temps que le P.V. de encore expédiés dont il a été question au précédent P.V. ont Les circulaires concernant l'envoi des colis non

- accusés de réception des colis -

lis avec beaucoup de joie et de reconnaissance. collectifs. Il constate que, partout, les colis ont êté accueil grand nombre d'accusés de réception, soit individuels, soit Le Secrétariat du Comité continue à recevoir un

#### 15 colis ont été reteurnés :

10 pour fausses adresses (du fait des familles), 4 parce que les intéressés ont été libérés, 1 en raison de décès.

Tous les colis retournés sont absolument intacts.

Un certain nombre d'accusés de réception sont accompagnés de cartes-réponse; celles-ci seront adressées aux Chefs d'Etablissement des agents prisonniers agin qu'ils les remettent, pour les utiliser, aux familles ou aux camarades de ces agents.

#### IV - Dons divers -

Le Comité a reçu une somme de 500 fr. de la part des Associations Sportives du Sud-Ouest et une somme de 600 fr., résultat des collectes faites parmi le personnel et les elèves de l'Ecole de la Rue du Chevaleret qui ont, en outre, tricoté 399 paires de chaussettes.

Le Comité adresse ses plus vifs remerciements à ces généreux donateurs.

# V - Rapport de M. GUILLEMAIN sur les propositions de secours -

Le Comité a examiné un certain nombre de cas particuliers. La plupart nécessitentun complément d'informations. Des lettres seront envoyées, à cet effet, aux Présidents des Comités d'Arrondissement.

# VI - Attribution nouvelle de secours et colis -

Le Comité fixe au 10 mars la date limite à laquelle doivent lui parvenir les propositions des Comités d'Arrondissement en ce qui concerne l'envoi de colis aux maris de femmes agents, fils de retraités, ex-mineurs, etc.. ainsi que l'attribution de secours de toute nature.

Les Comités d'Arrondissement sont donc invites à hâter l'envoi de leurs propositions. Il leur est rappelé, à ce propos, que le Comité Régional ne peut prendre de décisions qu'au vu de renseignements précis et détaillés comportant, notamment, un exposé exact de la situation pécuniaire des bénéficiaires éventuels.

# VII - Statistique des collectes -

Le Secrétariet continue à mettre au point la statistique des collectes. Ce travail, long et délicat, sera prochainement terminé. Il fera l'objet d'un communiqué au personnel.

# VIII - Situation financière -

M. VEYSSET, Trésorier, signale que le versement de l'allocation prévue au dernier alinéa du § VII du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 1941 en faveur de Mme VVE HAHN a dû être ajourné. L'intéressée a en effet quitté le département de la Haute-Vienne pour celui du Bas-Rhin.

Les dépenses du "Comité régional d'entraide" se présentent comme suit à la date du 13 février 1941 :

- 1°)- Sommes mandatées au profit de veuves et orphelins de cheminots victimes de la guerre ................................ 292.548 fr. 0
- 2°)- Confection de colis pour prisonniers de guerre ...... 456.303 fr. 5

(fourniture de l'Economat 394.933 fr.7; tabac 40.500 fr.; cartes à jouer 9.700 fr.0; divers 11.169 fr.8)

3°)- Versement au "Comité National de Solidarité des Cheminots" ...... 125.000 fr. 0

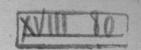
Débours actuel ... 873.851 fr. 5

La prochaine séance aura lieu le vendredi 28 février à 14 heures 30.

LE PRESIDENT,
J. DUPIN

LE SECRETAIRE,
P. CATHALA

LE TRESORIER, E.VEYSSET Traction



S.N.C.F.

COMITE REGIONAL D'ENTR'AIDE EN FAVLUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS

REGION DU SUD-OULST DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHELINOTS VICTIMES DE LA GUERRE

-:-:-:-:-:-

# PROCES-VERBAL de la Réunion du 28 février 1941

La séance est ouverte à 14h.30 par M. DUPIN, Ingénieur en Chef. Président.

> Sont présents : M.M. NARISSON, CATHALA, VEYSSET, GILLET, LARROQUE, GUILLEMAIN, MAUGARS.

Excusé : M. LECLERCO.

# I - Situation financière .-

A la date du 28 février, la situation financière du Comité Régional d'entr'aide est la suivante :

## 1º) Dépenses .-

1 - Sommes	mandatées	au profit des veuves et	f
		victimes de la guerre	292.548,00
2 Confor	+i nu 3n nn	14	

- Confection de colis pour prisonniers de 460.349<sup>£</sup>70 (fournitures de l'Economat: 349.933 frs,70;

tabac : 40.500 frs ; cartes à jouer : 9.700 frs ; divers: 15.216 frs).

125.000,00

17- MARS 1944 - Versement au "Secours National"...... 25.000 00 Ensemble..... 902.897770

# 29) Recettes connues .-

1 - Collecte de novembre 1940...821.952,95 (chiffre définitif) 2 - Collecte de décembre 1940...665.904,25 (résultat actuelle-

> ment connu) Ensemble.....1.487.857.20

La centralisation des comptes n'étant pas terminée. le total de la collecte de décembre ne peut être actuellement arrêté définitivement. Il est toutefois certain qu'il dépassera le chiffre ci-dessus.

En présence de ces résultats, le Comité décide de verser · un nouvel acompte de 40,000 frs au Comité National des Cheminots.

#### II - Envoi de colis et attribution de secours .-

A la suite de l'exposé de M. GUILLEMAIN, Rapporteur, le Comité décide qu'un colis sera envoyé par ses soins aux auxiliaires ex-mineurs et maris de femmes agents prisonniers dont les adresses lui ont été envoyées ou lui seront envoyées d'ici le 15 mars.

Dans quelques cas particuliers d'agents du cadre ayant déjà reçu un colis et dont la famille se trouve dans une situation particulièrement difficile, le Comité décide l'envoi d'un second colis.

Sur propositions des Comités d'Arrondissement, le Comité arrête le montant dessecours alloués à divers bénéficiaires particulièrement intéressants: parents à charge d'agents tués à l'ennemi, veuves d'auxiliaires, d'apprentis ou d'agents mineurs. Le détail de ces secours sera publié en même temps que le bilan général des opérations du Comité.

Le Comité rappelle instamment aux Comités d'Arrondissement qu'ils doivent lui faire connaître avant le 15 mars les adresses actuellement connues des prisonniers précédemment signalés comme internés dans les Camps de France (Fronstalag). Les colisdestinés à ces prisonniers n'ont pu être expédiés jusqu'ici. Autant que possible les étiquettes réglementaires pour l'envoi des colis devront être jointes aux renseignements demandés ci-dessus.

## III - Café pour les prisonniers.-

M. le Président indique qu'il lui a été signalé l'existence d'un stock de café rigoureusement réservé aux prisonniers de guerre. Le Comité décide l'achat de 150 kgs de ce café en vue des prochains envois.

# IV - Disparus .-

Les fiches concernant les agents disparus ne sont pas encore toutes parvenues au Comité Régional, qui adresse à ce sujet un pressant appel aux Comités d'Arrondissement, particulièrement à ceux de Montluçon et de Bordeaux.

## V - Appel en faveur du Comité National.-

M. CATHALA présente à l'approbation du Comité Régional d'Entr'aide un projet d'Appel destiné à expliquer aux agents de la Région qu'ils doivent continuer leur effort et le reporter tout entier sur le Comité National de Solidarité.

## VI - La prochaine séance aura lieu le 14 mars à 14h.30.-

LE PRÉSIDENT,

J. DUPIN

LE TRESORIER,
E. VEYSSET

LE SECRÉTAIRE, P. CATHALA S.N.G.F. COMITE REGIONAL D'ENTR'AIDE

Région du SUD-OUEST

en faveur des Cheminots prisonniers. des veuves et des orphelins des

Cheminots victimes de la Guerre.

PROCES - VERBAL

de la Réunion du 14 mars 1941

La séance est ouverte à 14h 30 par M.DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

> Sont présents : M.M. NERISSON, VEYSSET, GUILLEMAIN, LARROQUE, NAUDIN, GILLET et DELAUNAY.

> > Excusé : M. CATHALA

I - SITUATION FINANCIERS .

M.VEYSSET, Trésorier, fait le point de la situation finan-cière du Comité Régional d'Entr'Aide à la date du 14 mars 1941.

1°- DEPENSES -

1) Secours mandatés au profit de veuves, orphelins et ascendants de cheminots décédés du d fait des opérations de guerre et autres secours....315.548 00

2) Confection de colis pour prisonniers 3 de guerre.....

(fournitures de l'Economat: 404.093,70

40.500,00 tabac: ....: Cartes à jouer: .. 9.700,00 divers: ....: 15.216,00

469,509.70)

3) Versements au "Comité National de

4) Versement au Secours National...... 25.000,00

Ensemble:.... 975.057,70

BUREAU DU PERSONNEL EXPÉDIÉ

2 6 MARS 1940

La centralisation des comptes n'est toujours pas terminée. Il semble toutefois que les rectifications qui seront faites modifieront très peu le chiffre ci-dessus.

Solde au 14 mars: ..... 512.799,50

# II - ENVOI DE COLIS ET ATTRIBUTION DE SECOURS -

M.GUILLEMAIN, Rapporteur, expose au Comité les difficultés éprouvécs pour l'envoi des colis, du fait de la nouvelle réglementation (étiquettes-adresses).

Du 28 février au 14 mars, il a été néanmoins expédié 115 nouveaux colis: 13 colis munis d'étiquettes et 102 colis sans étiquettes mais destinés à des camps qui pouvaient être servis sans étiquettes jusqu'au 15 mars.

Il reste encore 505 colis prêts à être envoyés, pour lesquels on attend les étiquettes réglementaires. Ces derniers colis sont destinés à des maris de femmes-agents, des fils de cheminots en service ou retraités, des gendres de cheminots, des pères d'orphelins de mère, des ex-mineurs, des auxiliaires, des maris d'auxiliaires et à certains cheminots dont la famille se trouve dans une situation difficile.

Los 2èmo, 3èmo et 5èmo Arrondissoments doivent presser l'envoi des renseignements demandés pour l'envoi des colis aux catégories indiquées ci-dessus:

M.GUILLEMAIN soum t ensuite à la décision du Comité un certain nombre d'affaires, in vue de l'attribution de secours.

Un nouvel appel est de nouveau adressé aux Comités d'Arrondissement : il leur est instamment demandé de dresser d'urgence la liste complète des cas qui restent à secourir ou des secours supplémentaires qu'il y aurait lieu d'accorder.

Dons cot ordro d'idéo, la question des "disparus" doit aussi être suivie de très près.

Le Comité régional n'a des renseignements, actuellement, que sur 55 agents présumés disparus ce qui est tout à fait insuffisant. Il désire recevoir sans retard les renseignements demandés précédemment.

Les Comités d'Arrondissement devront faire diligence à cet égard.

#### III - MVERS -

Le Comité s'entretient de nouveau de la dotation des enfants orphelins de père et de mère, dont le père a été tué à l'ennemi.

Il décide de verser une somme de 1000 frs par tête à la Caisse des Dépôts et Consignations, cette somme devant être capitalisée jusqu'à la majorité des intéressés.

Lo séance est levée à 16 heures

La prochaine réunion aura lieu le 28 mars à 14h 30.

Le présent P.V. servira de convocation.

LE TRESORIER;

LE PRESIDENT.

E. VEYSSET

J. DUPIN

#### COMITE REGIONAL D'ENTRAIDE

XVIII 80 48

REGION DU SUD-OUEST

EN FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS, DES VEUVES

ET DES ORPHELINS DES CHEMINOTS VICTIMES DE LA GUERRE

PROCES-VERBAL de la Réunion du 28 Mars 1941.

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président,

Sont présents : MM. NERISSON, CATHALA, VEYSSET, CORNUT, GILLET, LARROQUE, GUILLEMAIN, DELAUNAY, MAUGARS.

Absent excusé : M. PASQUIER.

# I - Compte rendu d'ensemble.-

Sur proposition de M. CATHALA, le Comité décide de publier dans le présent procès-verbal, un compte rendu de l'ensemble de ses opérations depuis sa création. Cette communication est destinée à éclairer l'opinion du personnel et à lui exposer les raisons pour lesquelles une liquidation actuelle des fonds encore disponibles ne peut être réalisée, alors que le Comité avait envisagé de clore ses travaux au 31 Mars 1941.

Il est entendu que ce compte rendu recevra une large diffusion et fera BUREALLEOBjet d'un affichage dans les établissements de la Région.

EXPÉDIC - dompte rendu financier -

AVR 1941

l'est le suivant à la date du 31 Mars 1941 :

	A STATE OF THE PROPERTY OF THE			
Orkaux	31°)- Recettes:			
Wouther Yours	Collecte de Novembre 19 Collecte de décembre 19			1.495.035 Fr 45
Brive	32°)- <u>Dépenses</u> :			
Bod!	3 1 - Dépenses	mandatées :		
Toulouse	Versement au "Secours 3 National" Versement au "Comité	f 25.000,00		
Perjero	National de Solidari- té des Cheminots"	f 165.000,00		
at 6.	Confection de colis pour prisonniers de guerre	f 469.509,70		
at P'	3 Secours divers (veuves orphelins, etc)	315.558,00	975.067,70	
al B	3 A reporter		975.067,70	1.495.035 Fr 45

#### b) - Compte rendu moral -

En chiffres ronds, les deux collectes de nevembre et décembre ent produit un total de 1.500.000 Frs de recettes; les dépenses au 31 mars 1941 atteignent 1.000.000 de francs et le solde disponible est de 500.000 francs.

En dehors des versements au Comité National de Solidarité et au Secours National, les dépenses correspondent d'une part, à la confection et à l'envoi de colis aux prisonniers de guerre et, d'autre part, au paiement de subventions diverses aux familles des victimes de la guerre.

#### Colis aux prisonniers -

Il a été envoyé 3.304 colis, d'une valeur minima de 100 fr, aux prisonniers de guerre en allemagne.

Ces colis sont bien arrivés à destination ainsi qu'en attestent le milier d'accusés de réception individuels ou collectifs que les destinataires ont envoyé directement au Comité et les remerciements innombrables que les familles ont adressés au Comité.

En outre, 900 colis destinés aux agents internés dans des Frontstalag de France ont été préparés mais n'ont pu être envoyés en Janvier en raison du transfert en Allemagne, effectué à cette époque, de la plupart de leurs destinataires. Ces colis partiront au fur et à mesure de la réception des étiquettes réglementaires que les Comités d'Arrondissement ont demandé aux familles. Il convient donc de hâter l'envoi de ces étiquettes au Comité Régional. 700 colis partiront dans le délai de 8 jours.

Il serait également désirable que les étiquettes concernant les colis destinés aux fils et gendres d'agents et de retraités, aux auxiliaires, mineurs et apprentis soient rapidement envoyées au Comité Régional.

Le Comité estime prudent de réserver une somme d'environ 200.000 Fr correspondant à 2.000 colis pour ces diverses expéditions.

#### Subventions -

Une subventi; n de 2.000 fr, majorée de 500 Fr par enfant è charge, a été payée à 112 veuves d'agents tués à l'ennemi ou morts des suites de la guerre.

Ces subventions seront accrues, après enquête, dans les cas particulièrement intéressants.

D'autre part, le Comité a décidé d'allouer des subventions à des ascendants d'agents, de mineurs ou d'apprentis célibataires décédés victimes de la guerre, à desveuves et orphelins d'auxiliaires tombés au Champ d'Honneur.

Une somme de 15.000 fr. est actuellement mandatée sous cette rubrique.

Un versement de 1.000 Fr capitalisé jusqu'à leur majorité doit être fait à la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de 5 orphelins de guerre.

Mais là ne doit pas s'arrêter l'effort du Comité.

D'autres cas malheureux lui seront signalés et il semble indispensable de réserver 100.000 Fr pour tous les cas analogues.

En outre il convient de ne pas oublier les 123 agents disparus pour lesquels une provision de 200.000 Fr paraît nécessaire.

En définitive, le Comité estime qu'actuellement une somme de 500.000 Fr doit encore être mise de côté pour satisfaire aux besoins qui viennent d'être exposés ci-dessus.

# II - Questions diverses -

- l Le Comité entend deux rapports de M. GUILLEMAIN, l'un relatif à l'envoi de colis à des fils ou gendres d'agents, à des maris de femmes agents, à des auxiliaires, etc..., l'autre relatif à des secours divers. Les propositions de M. GUILLEMAIN sont approuvées à l'unanimité.
- 2 M. CATHALA signale au Comité deux cas d'attribution de secours qui font l'objet d'une enquête.
- 3 Le Comité demande aux Comités locaux de faire tout leur possible pour entrer en contact direct avec les prisonniers dont la famille n'a donné aucune nouvelle et de le renseigner.
- 4 M. MaUGARS est chargé de recevoir et coordonner les réponses concernant les 123 disparus.
- 5 Dans le procès-verbal de la réunion du 14 Mars, il faut lire parmi les présents, M. CORNUT au lieu et place de M. NAUDIN.

La prochaine séance aura lieu le 11 avril à 14 h 30.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LE TRESORIER

J. DUPIN

P. CATHALA

E. VEYSSET

raition S.N.C.F.

# REGION DU SUD-OUEST

COLITE REGIONAL D'ENTR'AIDE

en faveur des Cheminots prisonniers, des veuves et des orphelins des Cheminots victimes de la Guerre

> PROCES-VERBAL de la réunion du 11 avril 1941

La séance est ouverte à 14h.30 par M. DUPIN, Ingénieur en Chaf, Président.

Sont présents : M.M. GILLET, CORNUT, VEYSSET, DELAUNAY, MAUGARS, GUILLEMAIN.

Excusés : M.M. NERISSON, CATHALA, LARROQUE, PASQUIER.

#### I - SITUATION FINANCIERE .-

M. VLYSSET, Trésorier, fait le point de la situation financière du Comité Régional d'Entr'aide à la date du 10 avril 1941.

1º) Recettes .-

Collecte de	novembre décembre	1940	821.952,95 673.083,60
puin			1.495.036,55

## 2º) Dépenses .-

1 - Secours mandatés..... 351.064,50 ) (secours a des veuves, orphelins et ascendants de cheminots décédés du fait des opérations de guerre 340.500 frs ; autres secours 10.500 frs; divers 64 frs.50).

2 - Confection de colis pour 4 prisonniers de guerre..... 474.010,80 (fourniture de l'Economat 404.093f,70; 3 tabac 45.000 frs ; cartes à jouer 9.700 frs ; divers 15.217 frs.10).

3 - Versements au "Comité National de Solidarité des Cheminots". 165.000.00

4 - Versements au "Secours National".... 25.000,00 1.015.075,30

Solde créditaur... 479.961,25

23Un nouveau mandatement de secours de 15.000f. est en instance de départ.

BUREAU DU PERSONNEI

J. GUILLEARIN LE SECRETAIRE P.1.,

E' AELSSEL TH TRESORIER,

niand . c LE PRÉSIFENT,

La prochaine séance aura lieu le 25 avril 1941 à 14h.30

adressée au Président de cette Société. etè a atnemeroremer eb ettte cnu ; arl 001 eb emmos enu èarev a Tel eb animedo asb ellegnaruol einomasH'I sup ebis'tina'b etimoo we entiennos tisi tresident el .M - sesmevib enoiteeu - V

. etanob us baster sans simunol fractos etasupas etasm dette situation, pour le moins incompréhensible actuellement, sers sers signes est eup nils (services xux sélangis franches situations)

. èvele aula quotused frameausausalism tes ; sellevuon eb asq s'n que pour 53 disparus alors que le nombre d'agents, dont la Région GUILLE AIN 12 Comité constate qu'il ne possède des renseignements IV - Disparus .- Après un axposé de m.m. .. UGARS et

.earlatnemerles ateupra espres apres angle este treviob (xustasque no xusmann) ses xusevuon sel suot sup etnemeserbnorial estimod xus sleqqer tee II - eruosed - anottnevdud - III

de quoi les colis ne pourraient pas être expédiés. etusi esticiosque ettenpite seb sengagmooos ette tuorveb siloo eb court que possible. Les renseignements concernant l'envoi éventuel suratent pas été encora signalés, la soient dans un délai sussi int en iup , estasseratat ass est sup que statant et mod el

.taeud-buz noigès al eb atonimento aeb étirabiloa eb etos'l Ene, leur lecture montre le magnifique résultat moral obtenu par -smellib inemmeser seuper setres eb entainert enu'b esnasaisanos des prisonniers eux-mêmes, soit de leur famille ; le Comité prend Près de 2,000 accusés de réception sont déjà parvenus, soit

750 neuveaux collis sont en cours de préparation.

Total..... 4.319 - 1e 11 avril 1941 ...... 54 - du 31 mars au 4 avril...... du 51 ma ram 15 ub -918 - du 28 février au 14 mars...... du 28 février SIL : etnavius nogal al eb aènnolencè tnos es sonsit ne no engamella ne siovne sel esinged

as 0401 erdmenet de contra envoyés en Allemagne du 20 décembre 1940 au 5.504, 1840 au nombre de ..... 3.504 -stas sur prisonniers . . Ainsi qu'il a été indiqué antéREGION DU SUD-OUEST

en faveur des chemincts prisonniers des veuves et des orphelins des cheminots victimes

de la guerre

14 MA 1841 PROCESS VERBAL de la REUNION du 25 Avril 1941

La séance est ouverte à 16 h. 30 par M. DUPIN. Ingénieur en Chef, Président.

Sont présents : MM. NERISSON, VEYSSET, CORNUT, GILLET, LARROQUE, GUILLEKLI.

Excuses: MM. CATHALA, PASQUIER, LECLERCO GIRAUD. DELAUNAY.

Situation financière

M. VEYSSET, Trésorier, fait le point de la situation financière du Comité Régional d'Entr'aide à la date du 25 avril 1941.

I°- Recettes

Collecte de novembre 1940 ....... Collecte de décembre 1940 ......

821.952,95 673.083,60 1.495.036,55

2°- Dépenses

a) Secours mandatés ..... 377.064,50 (secours à des veuves, orphelins et ascendants de cheminots décédés du fait des opérations de guerre 365.500 autres secours : II.500 frs; divers 64,50

b) confection de colis pour prisonniers de guerre. 474.0I0.80 (fournitures de l'Economat 404.093,70 tabac 45.000 frs - cartes à jouer : 9.700 frs; divers 15.217 f. 10

c) versements au "Comité National de Solidarité des Cheminots" ...... 165.000,-

d) versements au "Secours National" .... 25.000

Solde créditeur .....

Une somme de 19.600 frs est en instance de mandatement pour paiement de secours divers.

II - Colis aux prisonniers

Le nombre total de colis expédiés, à la date du 25 Avril 1941, est de 4.409; 643 colis actuellement confectionnés, seront envoyés dès réception des renseignements et étiquettes nécessaires.

67 colis, au total, ont été retournés au Comité pour les causes diverses

dójà signalées.

8

Les accusés de réception continuent à parvenir, soit des prisonniers eux-mêmes, soit de leurs familles; le Comité prend connaissance, avec un vif intérêt, d'une très touchante correspondance échangée entre M. DUBOS, Ingénieur M & T. à Orléans et les agents prisonniers du Service de la Traction del'Arrondissement d'Orléans.

III - Nouveau geste en faveur des cheminots prisonniers.

Levant les excellents résultats moraux et matériels de l'envoi de colis déjà fait par le Comité aux Cheminots, aux parents de cheminots de la Région, prisonniers de guerre, il est décidé de faire un nouveau geste dans le même sens.

L'envoi direct de colis n'est plus possible, en raison des difficultés d'approvisionnement pour la confection des colis et de la création par les Autorités allemandes de cartes-étiquettes à fournir par les prisonniers euxmêmes.

Aussi est-il décidé d'allouer une somme de 50 frs, à titre de participation à la confection d'un colis familial, à chaque famille s'occupant d'un agent commissionné ou confirmé, d'un ex-mineur ou ex-apprenti prisonnier. Cette somme sera versée directement aux familles intéressées. Ce versement sera accompagné d'une lettre explicative et d'une fiche à en-tête lu Comité qui sera à joindre au colis. En cas de difficulté particulière, le Comité Régional devra être saisi.

Le Président du Comité préparera à ce sujet un projet d'instructions de M. le Directeur de l'Exploitation aux Chefs des trois grands Services.

D'autre part, le Comité demandera que les Magasins des Denrées soient autorisés à fournir aux familles des agents prisonniers des conserves sur présentation des étiquettes-adresses.

IV - Subvention-secours

Le Comité d'Entr'aide décide d'allouer une nouvelle somme de 500 frs pour chaque enfant à charge dont le père, agent de la S.N.C.F. est mort ou disparu du fait de la guerre.

Différents cas spéciaux, transmis par les Comités d'Arrondissement sont examinés.

V - Disparus

Le Comité a dressé une liste des disparus comportant tous les renseignements qui lui ont été communiqués; cette liste va être transmise aux Chefs des trois Services pour mise au point complète.

VI - Questions diverses

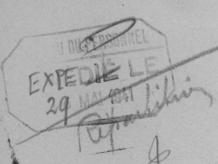
Un communiqué au personnel donnant le bilan du Comité d'Entr'aide sera publié fin juillet.

La prochaine séance aura lieu le Vendredi I6 mai 1941 à 14 h. 30.

LE PRESIDENT, J. DUPIN LE TRESORIER, E. VEYSSET

IE SECRETAIRE p.i., J.GUILLEMAIN

S.N.C.F. REGION DU SUD-OUEST



COMITS REGIONAL d'ENTR'AIDE

en faveur des cheminots prisonniers, des veuves et des orphelins des cheminots victimes de la guerre

> PROCES-VERBAL de la Réunion du 16 Mai 1941

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

Sont présents : MM. NERISSON, CATHALA, VEYSSET, CORNUT, GILLET, LARROQUE; GUILLEMAIN et DELAUNAY.

Absents : MM. PASQUIER, LECLERCQ et MAUGARS

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à 1'unanimité.

## I - Exposé financier

Au 15 mai 1941, la situation financière du Comité Régional d'Entr'aide est la suivante :

(chiffres définitifs) I'- Recettes

> Collecte de novembbe 1940 ...... Collecté de décembre 1940 .....

82I.952 f.95 673.876 f.60

I.495.829 f. 55

2°- Dépenses (chiffres provisoires)

I) Secours mandatés ..... (Secours à des veuves, orphelins et ascendants de cheminots décédés du fait des opérations de

guerre ...... 456.250,00 14.250,00 autres secours 71,00)

Reports

...... 47I.07I f.00 I.495.829 f. 55

47I.07I f.00

Reports	471.071 f.00	I.495.829 f. 55
2) Confection de colis  pour prisonniers de guerre (fournitures de l'Economat 416.501,70 tabac	486.518 f.80	
3) Versements au Comité National de Solidarité des cheminots	165.000 f.00	
4) Versement au Secours	25.000 f.00	
f) Avances au Comité Régi na Sud-Suest de Solidarité des cheminots	7.865 f.IO	
		I.155.454 f. 90
Solde (	créditeur	340.374 f. 65

Un nouveau mandatement de secours de 6.500 fr. 00 est en instance.

# 2 - Délégation de solde pour colis

Le mandatement d'une somme de 50 frs à chaque famille de prisonniers destinée à permettre à celles-ci d'améliorerleur prochain colis, sera fait par le Bureau de Solde de la Région, à l'occasion du paiement des délégations de solde de juin aux familles des prisonniers.

### 3 - Correspondance

M. CATHALA communique au Comité un certain nombre de lettres. La plupart sont des lettres de remerciement des prisonniers ou de. veuves d'agents.

Un nouveau choix sera fait parmi ces lettres, aux fins d'affichage, dans le plus grand nombre de centres possible.

## 4 - Rapports divers

M. GUILLEMAIN, Rapporteur, présente 3 Séries de rapports :

I) - Sur certains cas spéciaux, Le Comité accorde divers secours.

- 2) Sur les agents disparus. La Région compte encore 76 disparus. La situation exacte des familles de 59 d'entre eux est connue. Une enquête est en cours en ce qui concerne les I7 autres.
- 5) A l'heure actuelle, il a été expédié 4.548 colis. I7, qui étaient prêts à être envoyés ont été refusés par la gare expéditrice en raison d'adresse irrégulière et 513 sont préparés et prêts à être expédiés dès que le Comité aura les étiquettes nécessaires.

Au total, 5.078 colis ont donc été confectionnés par les soins du Comité.

Mais, il y a lieu de remarquer que parmi les derniers envois, environ 10 % des colis sont revenus pour raisons diverses.

Sur un envoi de 40 (5 avril), I2 ont été retournés avec la mention "Camp dissous".

Sur un envoi de 97 (16 avril), 9 ont été retournés, les destinataires ayant quitté le camp.

Bien qu'un certain nombre de ces retours soient explicables en raison de changements très récents dans les camps de prisonniers, il est certain que d'autres auraient pu être évités si les nouvelles adresses avaient été communiquées en temps utile au Comité.

Prochaine séance, le vendredi 20 juin à 14 h. 30.

LE PRESIDENT, J.DUPIN LE TRESORIER, E. VEYSSET LE SECRETAIRE,

XVIII 80 24.9.

#### S.N.C.F. REGION DU SUD-OUEST

#### COMITE REGIONAL d'ENTR'AIDE

EATEMEL ET TRACE ON REQU 24 SEP 1949

COMITE REGIONAL D'ENTR'AIDE

N FAVEUR DES CHEMINOTS PRISONNIERS, DES VEUVES ET DES ORPHELINS DES CHEMINOTS VICTIMES

DE LA GUERRE

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DE LIQUIDATION DU 29 AOUT 1941

Repartition

allow

Means Monthergon

Brive

Bord.

Beziers

at 6

QL B"

et hubdran

25. 9-41

La séance est ouverte à 14 h. 45 sous la présidence de M. DUPIN, Ingénieur en Chef, Président.

Sont présents :

MM. NERISSON, CATHALA, VEYSSET, CORNUT, GILLET, LARROQUE, GUILLEMAIN, DELAUNAY, MAUGARS.

Absents : MM. PASQUIER, LECLERCQ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et

I - Compte rendu financier

adopté.

En raison de certains paiements qui n'ont pu être encore effectués par suite de manque de renseignements, erreurs d'adresses, etc..., le bilan définitif du Comité d'Entr'aide ne pourra être établi et porté à la connaissance du personnel que vers la mi-octobre. Ce bilan fera l'objet d'une affiche.

La situation financière à ce jour s'établit comme suit :

#### I'- Recettes

I.495.584 f. 55

#### 2º- Dépenses

#### A - DEPENSES EFFECTUEES ET REGLIES

Versement au Secours National	27.500 frs 165.000 - 485.150 -
(Envoi de 50 frs par famille de prisonnier pour colis)	191.150 -
Secours aux veuves, orphelins et ascendants	520.250 -
Autres secours (disparus, prisonniers, retraités, etc) Fondations à la Caisse des Dépôts et Consignations	17.650 -
pour certains orphelins	12.000 -
B - DEPENSES EN COURS DE REGLEMENT	
Secours aux veuves, orphelins et ascendants	24.000
pour colis	12.000 -
C - RELIQUAT DISPONIBLE	40.884.55
TOTAL GENERAL	I.495.584,55

#### II - Décisions concernant la liquidation du Cemité

Après avoir approuvé un versement supplémentaire de 2.500frs au Secours National, pour tenir compte à celui-ci de l'aide bienveillante qu'il ne cesse d'accorder à nos prisonniers, le Comité décide de remettre le solde en caisse à Monsieur le Directeur de la Région en lui demandant de vouloir bien utiliser au mieux la somme de 40.884 frs 55 qui est ainsi disponible.

Le Comité exprime toutefois le voeu que cette somme soit répartie en parts égales entre un cadeau de Noël à faire à tous les enfants des agents morts ou disparus de la guerre et une réserve constituée pour secourir les familles les plus nécessiteuses des disparus au fur et à mesure de la conclusion des enquêtes faites à leur sujet.

En outre, le Comité possédait une certaine quantité de laine qui n'avait pu être employée totalement pour les tricotages. Les enfants de nos Centres Sociaux du Chevaleret, Tours, Bordeaux, ont continué ces tricotages et environ 500 paires de chaussettes et un certain nombre de chandails sont actuellement disponibles. Ces vêtements sont également remis à Monsieur le Directeur à qui il est demandé de bien pouloir les faire distribuer aux familles d'agents prisonniers.

#### III - Remerciements

Au moment de se dissoudre, le Comité Régional d'Entr'aide tient à adresser ses plus vifs remerciements à tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche, que ce soit sous forme de dons, de cotisations, de propagande, d'aide matérielle ou de toute autre façon.

Il se félicite tout particulièrement du magnifique succès des deux collectes, qui ont prouvé la solidatité profonde qui anime tous les cheminots de la Région, et tient à remercier Monsieur le Directeur qui a été l'instigateur et l'animateur d'une Oeuvre qui a suscité sur tout l'ensemble de la S.N.C.F. une réconfortante émulation.

A l'issue de cette réunion, le Comité Régional d'Entr'aide a demandé audience à Monsieur le Directeur de la Région du Sud-Ouest pour lui rendre compte de ses travaux et le prier d'accepter de terminer la liquidation des fonds, comme il est dit ci-dessus.

Le Comité a été reçu le 17 septembre, à 10 heures, par Monsieur le Directeur, assisté de MM. GIRETTE, CARDON et BOUTELOUP, Chefs des Services EX, MT et VB.

M. le Directeur a adressé ses plus vifs remerciements au Comité et à tous ceux qui lui ont apporté leur aide bénévole. Il a déclaré accepter de se charger de la liquidation de l'actif et de la distribution du stock de lainages restant en magasin, en s'inspirant des desiderata formulés par le Comité.

En conséquence, le Comité Régional d'Entr'aide ayant accompli sa mission, est dissous. Aucune nouvelle demande de secours ne pourra plus être acceptée par lui.

Toutefois, les étiquettes pour envoi de colis aux prisonniers continueront à être reçues par M. CATHALA, Inspecteur Divisionnaire V.B., Secrétaire du Comité, jusqu'à épuisement du reliquat actuel de I20 colis encore disponibles et prêts à être expédiés.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE,

LE TRESORIER,

J. DUPIN

P.J. CATHALA

E. VEYSSET